



eipi

Etablissements publics
pour l'intégration

Rapport d'activité 2022

Après l'agilité en 2020 et la complémentarité en 2021, l'expertise est le fil rouge de ce rapport d'activité 2022.

« Le partage des expériences et des compétences de chacun et chacune favorise l'intelligence collective. »

Didier COURT
Entrepreneur et auteur

Sommaire

Avant-propos du Conseiller d'Etat.....	04
Message du Président.....	06
Editorial de la Directrice générale.....	08
Identité.....	13
Lieux.....	14
Revue de l'année.....	16

Expertise

L'autodétermination au centre de l'accompagnement.....	18
Une cellule d'urgence émotionnelle à disposition du personnel.....	20
Chêne 48, un nouveau site transversal.....	22
Expertises combinées aux Services partagés.....	24
La constitution d'un pôle immobilier.....	26
Lancement du Prix des entreprises partenaires des EPI.....	28
Le Pool de renforcement: expertise et plus-value précieuses.....	32
Renouvellement de la Commission des collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté.....	34
2022, une année intense pour les RH.....	38
Un groupe de parole pour les proches.....	40
Un réseau interne de personnes-ressources.....	42
Des usagères et usagers rencontrent deux Rotary Club genevois.....	44
Des expositions pour mettre en valeur les talents artistiques.....	46
Un réseau d'échanges pour pérenniser l'évolution des pratiques d'accompagnement.....	50
Construire ensemble un partenariat pour le bien-être des usagères et usagers.....	52

Ressources humaines et finances

Chiffres-clés en 2022.....	54
Bilan social.....	56
Etats financiers.....	62
Rapport de l'organe de révision.....	66

Gouvernance

Conseil d'administration.....	70
Direction générale.....	71

Contact.....	72
--------------	----

L'expertise au nom d'un principe: le bien-être



Tracer un chemin de vie implique de faire se succéder lignes et courbes. Si les lignes droites peuvent symboliser la continuité ou des moments empreints de sérénité, les courbes caractérisent davantage les phases de changement et de réflexion. Elles apparaissent là où il y a un défi.

Les Etablissements publics pour l'intégration ont su, en 2022, répondre aux enjeux toujours plus forts qui se posent dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et tirer un trait sur la morosité financière des exercices précédents, en s'appuyant sur l'infatigable engagement de leur direction et leur Conseil d'administration ainsi que sur le travail quotidien de l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Bien que les courbes soient bénéfiques et même parfois fondatrices, il appartient néanmoins à la collectivité et ses institutions de permettre à chacun-e de ses membres de tendre à la quiétude. Je veux donc exprimer ma reconnaissance aux EPI, qui concentrent leurs efforts en faveur des personnes avec déficience intellectuelle, difficultés psychiques et physiques ou des personnes en phase de réinsertion professionnelle, dans l'ambition de les accompagner vers une autonomie renforcée, respectivement une indépendance accrue. Les courbes, parfois sources de doutes, tendent alors à se lisser au profit de la stabilité.

Ces courbes illustrent enfin la quête de sens et de réponses. Des réponses, le département de la cohésion sociale a voulu en donner pour garantir le bien-être et les droits fondamentaux des résident-es d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

A partir de 2023, le nouveau service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE), rattaché à l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales, aura pour mission de contrôler sur le terrain la qualité des prestations délivrées en faveur des personnes majeures en situation de handicap et de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Je me réjouis à ce titre que les actrices et acteurs du terrain et les institutions disposent d'outils visant à faciliter l'adaptation du dispositif cantonal du handicap face aux très nombreux défis à venir.

Valeur-clé au sein des EPI, c'est cette expertise que je souhaite mettre en avant dans ce rapport annuel. L'expertise des prestations assurées par des professionnel-les, en faveur de personnes dépendantes, parfois fragiles, toujours dans le besoin d'un accompagnement attentif, personnalisé et respectueux. L'occasion pour moi de témoigner ici toute ma confiance envers le personnel et la direction de l'institution, tant je suis conscient que l'énergie dépensée chaque jour au nom du bien-être des usager-ères s'appuie sur un principe cardinal : rien ne peut se faire pour les personnes en situation de handicap sans leur participation ou leur consentement.

Thierry APOTHÉLOZ
Conseiller d'Etat

Un enjeu humain



L'expertise tous azimuts, voilà ce à quoi sont confrontées au quotidien, à chaque instant, les institutions sociales. Expertise professionnelle; expertise sociale; expertise en intégration; expertise en hébergement; expertise en développement personnel, expertise en logistique, etc., le tout sur fond de spécificités et de besoins individuels exigeants que, souvent, seule une observation fine permet finalement de décoder.

De fait, les institutions sociales ne font que du «sur mesure», alors autant dire qu'avec un droit à l'erreur généralement réduit à zéro, les collaboratrices et collaborateurs des institutions sociales ont du pain sur la planche et sont soumis à rude épreuve. Cette exigence de qualité, c'est ce qui est légitimement attendu d'eux et c'est, sans nul doute, ce qu'eux-mêmes espèrent, mais ce n'est pas simple pour autant, car la compréhension des besoins de l'autre ne s'apprend pas que dans les livres, elle procède avant toute chose d'une humanité à toute épreuve, armée d'un sentiment de justice sociale fondé et d'humilité. Oui, le travail de ce que j'appellerai «le corps social» n'est pas évident et je ne redirai jamais assez ma profonde gratitude envers ce monde essentiel au bon fonctionnement de notre société: un monde qui m'a tant apporté sur le plan personnel et que je m'apprête pourtant à quitter puisque mon mandat à la présidence des Etablissements publics pour l'intégration prendra fin en janvier prochain, et qu'il est maintenant temps que je passe à autre chose à défaut de penser à autre chose.

Loin d'avoir été un expert en quoi que ce soit, j'ai constamment appris au contact de ce monde que j'ai servi au mieux de ma perception des choses, nourri de ce doute qui nous fait constamment remettre l'ouvrage sur le métier. Ma reconnaissance s'adresse bien entendu à toutes ces merveilleuses personnes que j'ai côtoyées et sans lesquelles rien n'aurait été possible. S'agissant des Etablissements publics pour l'intégration, je pense aux usagères et aux usagers, à l'ensemble du personnel, aux membres, passés et présents, du Conseil d'administration ainsi qu'à celles et ceux qui soutiennent les Etablissements publics pour l'intégration à un titre ou un autre. Sans oublier une mention spéciale pour Magali Ginet Babel et Thierry Apothéloz.

Au même titre que les autres institutions sociales genevoises, les Etablissements publics pour l'intégration jouent un rôle déterminant dans le succès espéré de notre société. Il importe dès lors de ne pas les réduire à leur seul coût financier – même si cet aspect ne saurait être négligé – mais de se souvenir en premier lieu de l'important enjeu humain qu'ils représentent.

Serge BEDNARCZYK
Président du Conseil d'administration

Expertises multiples au service d'une vision commune



L'expertise constitue le fil rouge de ce rapport d'activité. Posture de notre Vision 2025, elle se caractérise par la recherche constante d'une amélioration de notre professionnalisme et de la qualité de nos prestations, axes qui font l'objet de fortes attentes dans tout domaine professionnel et toute entreprise.

Le monde du social a la particularité d'évoluer avec des réalités de terrain incertaines qui nécessitent, de la part des institutions et de leur personnel, une rapidité de réaction, de l'agilité et une créativité toujours plus grande. A ce propos, notre institution est fière de pouvoir s'appuyer sur une intelligence collective, qui se caractérise par la collaboration entre des personnes de tous horizons aux compétences différentes et complémentaires, avec l'usagère et l'utilisateur au centre des réflexions menées.

C'est dans cette optique – avec la volonté d'évolution permanente de leur expertise – que les EPI ont retenu comme axe de travail, découlant de leur Vision 2025, le programme intitulé «**Mon Projet**», dont les principes et les objectifs ont été définis et communiqués cette année. Ce programme a pour vocation de structurer l'approche et les développements institutionnels avec l'objectif d'impliquer toujours plus la personne accueillie à l'ensemble des décisions la concernant en partant de ses attentes exprimées, afin de contribuer à l'amélioration de sa qualité de vie.

Au-delà des principes et des méthodologies de travail renforcés au sein de notre institution tout au long de l'année, notamment par des programmes de formation spécialisés, les EPI sont convaincus qu'être professionnel, c'est avant tout garder une posture d'apprenant et d'écoute de leurs interlocuteur-trices. En ce sens, l'année 2022 a été celle de la réactivation et de la création de **nouveaux espaces de rencontres**, de dialogues et d'échanges avec les usagères et usagers, leurs familles, leurs proches, les partenaires associatifs et les collaboratrices et collaborateurs.

L'Espace Dialogue en est un exemple. Cet espace indépendant à disposition des usager-ères, de leurs proches et des professionnel-les des EPI, traite les doléances en toute confidentialité, contribue à régler les tensions et prévenir celles qui pourraient survenir. Débutées en fin d'année 2021, les activités de l'Espace Dialogue ont réellement porté leurs fruits, contribuant au-delà de sa mission première de médiation, à faire évoluer les pratiques institutionnelles en matière d'accompagnement.

Le début d'année a vu également naître la **Cellule d'Urgence Emotionnelle**, abrégée **CUrE**, dispositif issu de la volonté de créer un réseau de premier secours émotionnel destiné aux professionnel-les. Il est composé de collaborateur-trices qui ont pour rôle d'intervenir en soutien de leurs pair-es qui le souhaitent, suite à un événement traumatique vécu au travail.

Toujours dans une logique d'entraide entre pair-es, le **réseau de personnes-ressources** existant a été développé cette année afin de renforcer le soutien aux équipes et aux usager-ères. Ce réseau est actuellement composé de cinq collaboratrices expertes chacune dans un domaine spécifique ayant trait à l'accompagnement.

2022 a été portée par de nombreuses autres actions offrant l'opportunité aux usager-ères d'être partenaires: la révision du mode de fonctionnement de la **Commission des collaborateur-trices en emploi adapté** et du rôle des délégué-es de cette commission, le groupe Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des EPI, qui s'est renouvelé et porte dorénavant le nom de Conseil des usagères et des usagers, ou encore «**J'agis dans la cité**» qui permet à des usager-ères de s'engager dans des projets de citoyenneté, avec le soutien d'entrepreneur-euses genevois-es.

D'autre part et toujours dans une perspective d'amélioration de notre expertise métier, un **groupe de travail collaboratif** a été lancé en mars 2022. Constitué de membres du personnel, de proches de personnes en situation de handicap, de personnes concernées et d'institutions partenaires, il se réunit régulièrement dans le but de construire ensemble un partenariat pour le bien-être des usagères et usagers. En collaboration et avec la mise en commun des connaissances de chacun-e de ses acteurs, ce groupe de travail s'est fixé comme objectif prioritaire l'édition co-rédigée d'un guide des bonnes pratiques.

La direction générale des EPI s'est quant à elle dotée d'une «**plateforme des bonnes pratiques**» constituée de collaborateur-trices expérimenté-es – professionnel-les des EPI – pour lui permettre de maintenir un lien constant avec le terrain, restant ainsi à l'écoute des enjeux méthodologiques et des besoins en matière d'accompagnement. Imaginée comme un espace perméable de réflexion, la plateforme veille à l'amélioration continue de bonnes pratiques institutionnelles d'accompagnement.

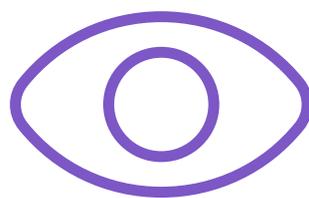
Toutes ces actions et bien d'autres initiatives encore ont été présentées lors de la 1^{re} édition de la journée «Vision 2025». Lors de cette manifestation, les différent-es acteur-trices des services socioprofessionnels et socio-éducatifs ont présenté les projets menés en lien avec la Vision 2025. Usager-ères, parents, proches et collaborateur-trices ont ainsi eu l'occasion de se réunir autour de ces thèmes, de les découvrir, d'échanger et de donner leur avis, permettant d'enrichir le développement des actions et initiatives présentées.

Ce rapport l'illustre: notre expertise se co-construit grâce à l'engagement et l'investissement collaboratif et collectif de chaque actrice et chaque acteur. Alors un grand merci à vous toutes et tous qui vous êtes engagé-es tout au long de l'année dans cette co-construction, faisant des EPI une institution apprenante visant l'expertise!

Un merci particulier aux usager-ères et à leurs proches pour leur participation active, à nos partenaires publics et privés qui nous soutiennent et nous font confiance, merci à nos collaboratrices et collaborateurs pour leurs engagements au quotidien dans cette belle mission qu'est la nôtre.

Pour conclure, j'adresse mes plus profonds remerciements à notre Président Serge Bednarczyk et aux membres du Conseil d'administration, porteurs de notre mission. Un immense merci à notre conseiller d'Etat Thierry Apothéloz et à son département, pour leur clairvoyance, leur confiance et leur support.

Magali GINET BABEL
Directrice générale



Mission

Les EPI contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Valeurs

Les quatre valeurs qui constituent le socle des EPI sont appliquées dans toutes les pratiques quotidiennes, les décisions et les comportements des collaboratrices, collaborateurs, usagers et usagers.

- Autodétermination
- Intégration
- Respect
- Responsabilité

Vision

Une vision partagée au service des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté d'insertion professionnelle, pour une mission d'intégration de service public exemplaire, dans une société où la notion de handicap évolue.

Evolution, la Vision 2025 s'articule notamment autour de 4 postures à promouvoir au sein de l'institution.

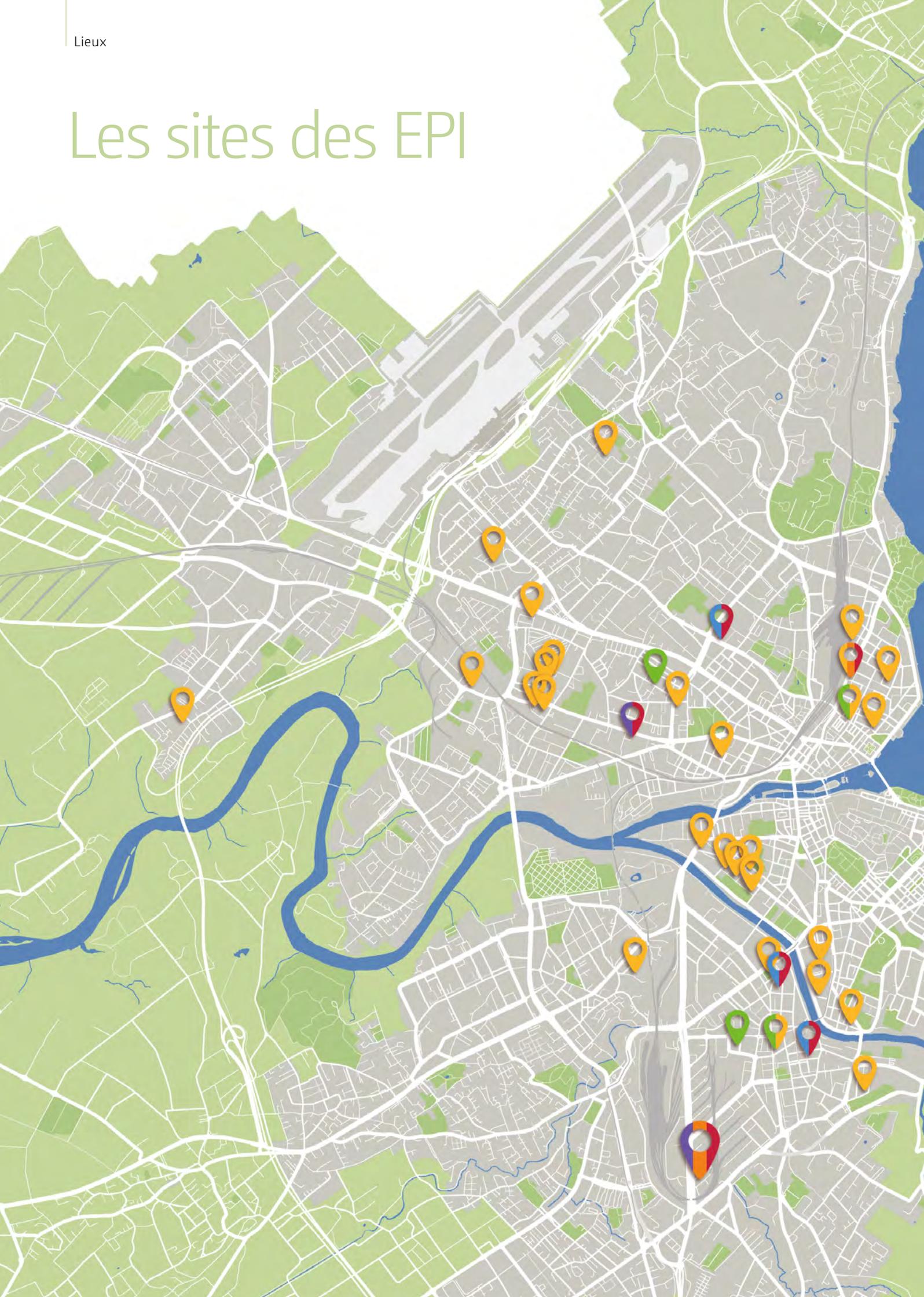
- L'agilité
- L'expertise
- La complémentarité
- La compétitivité

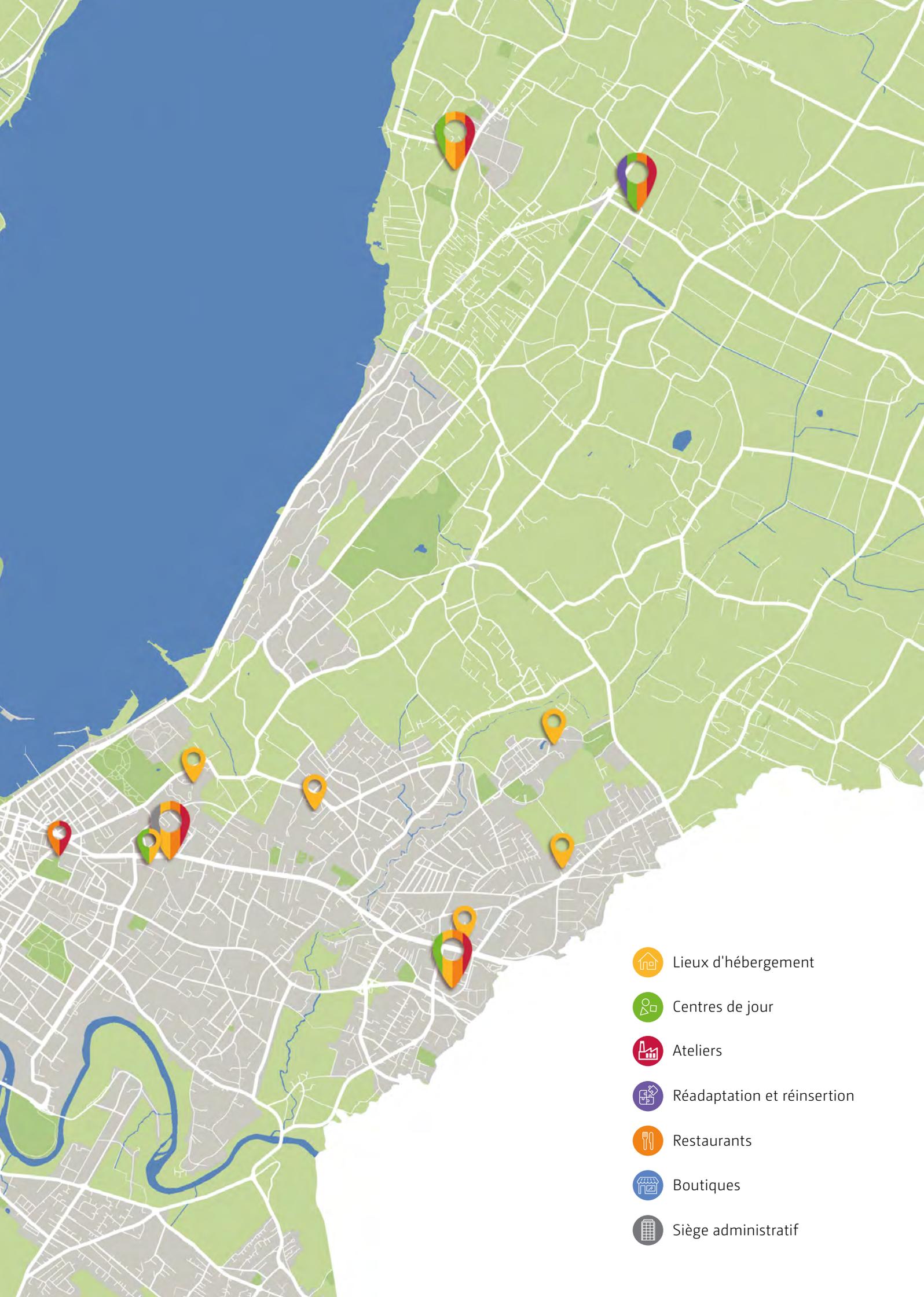
Le fil rouge du rapport d'activité 2022 est la posture de l'expertise.

«L'expertise se réfère au professionnalisme et à la qualité des prestations proposées par les EPI. Les solutions d'accompagnement des personnes proposées dans les domaines du handicap ainsi que dans le domaine de la réadaptation professionnelle tendent à l'excellence. Elles sont mises en œuvre par des professionnelles et professionnels qualifiés. Pour s'assurer que la qualité est maintenue à un niveau optimal, les prestations et les produits sont soumis à des évaluations régulières.»

Extrait de la **Vision 2025**

Les sites des EPI





 Lieux d'hébergement

 Centres de jour

 Ateliers

 Réadaptation et réinsertion

 Restaurants

 Boutiques

 Siège administratif

2022 en bref

Janvier

- L'Atelier EcoLogistic collabore avec les Services Industriels de Genève (SIG) et la Ville de Carouge au projet-pilote « J'la ramène »
- Nouvelle politique de formation clarifiant les prises en charge des formations du personnel



Février

- Mise en place d'une **Cellule d'Urgence Emotionnelle (CUE)**
- Nouveau formulaire informatisé de déclaration d'incidents concernant les usager-ères
- Résultats de l'enquête de satisfaction 2021 des collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté



Mars

- Le groupe Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des EPI se renouvelle sous la forme d'un « **Conseil des usagères et des usagers** »
- Création d'un **groupe collaboratif** constitué de professionnel-les, des familles et proches, des pair-es aidant-es et des personnes concernées



Juillet

- Participation des EPI au 9^e congrès de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (AIFRIS) à Bruxelles
- Déménagement du siège administratif à la **route de Chêne 48**
- Nouvelle **Commission des collaborateur-trices en emploi adapté**



Juin

- **Exposition artistique** du Centre de jour Rez-Créatif au Basane Café
- Soirée de remise du **Prix des entreprises partenaires** organisée par le Secteur jeunes
- Cérémonie « **Coup de Chapeau** » pour les diplômé-es



Mai

- Accessibilité à la plateforme Intranet pour les collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté

Avril

- Participation des EPI au Village santé-social organisé par l'OrTra santé-social Genève





Août

- Fête des EPI

Septembre

- Ouverture de la **Résidence du Tram** et du restaurant L'EPISODE
- Journée Vision 2025
- 2^e édition d'une opération de nettoyage citoyen
- Audit de recertification pour les labels qualité ISO 9001: 2015; Edu-Qua: 2021; IN-Qualis: 2018 et CLASS



Octobre

- Présence des EPI au Salon Formation et Emploi de l'Office cantonal de l'emploi (OCE)
- Développement du réseau interne de **personnes-ressources**
- Lancement du **groupe de parole** de l'Espace Dialogue



Novembre

- Ouverture du Centre de jour l'Escapade à Thônex
- Participation des EPI à la Cité-métiers.ch, l'expo
- Participation des EPI aux Automnales
- Lancement d'un prix des EPI pour récompenser un travail de Bachelor à la Haute école de travail social de Genève (HETS)
- Rencontres entre des usager-ères et des membres de deux Rotary Club genevois dans le cadre de «J'agis dans la Cité»



Décembre

- **Exposition artistique** de deux résidents de la Résidence Cavour au Basane Café
- Réouverture de la **Maison de l'Ancre**

L'autodétermination au centre de l'accompagnement

Les EPI ont lancé un programme d'amélioration continue, appelé « Mon Projet », qui a pour vocation de faire évoluer et de structurer les prestations d'accompagnement autour du concept d'autodétermination.

« Mon Projet » pose un cadre de référence favorisant l'émergence de projets autour de l'autodétermination. Il est une aide à l'élaboration du Projet Individualisé des personnes accueillies, dans le respect et l'application des principes de la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes en situation de Handicap (CDPH).

Explications par Delphine Hirschy Farris, socio-éducatrice au Secteur EPICENTRE AUTISME, personne-ressource en accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, coordinatrice de « Mon Projet » et de la Plateforme des bonnes pratiques et par Andrea Viano, maîtresse d'atelier au Secteur réceptions et back-office.

Comment décrire « Mon Projet » ?

Delphine HIRSCHY FARRIS : « Tout d'abord, soulignons que les postures et les actions attendues des collaborateur-trices sont déjà incluses dans les prestations d'accompagnement actuelles. « Mon Projet » est une méthodologie centrée sur l'autodétermination, qui vise à favoriser la participation sociale, en reconnaissant la personne comme une actrice à part entière de sa vie et des décisions qui la concernent. L'ensemble du personnel est quant à lui facilitateur dans l'identification et l'activation des ressources de la personne et dans la réduction des obstacles pour l'accomplissement de son Projet Individualisé. Pour soutenir cette démarche, un logiciel – le Dossier Usager Informatisé (DUI) – est en cours de développement. »

Qu'entend-on par Projet Individualisé ?

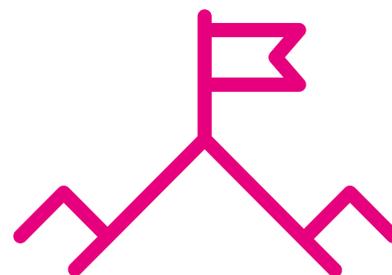
Andrea VIANO : « Toute personne accueillie aux EPI doit pouvoir élaborer un ou plusieurs Projets Individualisés à partir de ses intérêts. Les Projets Individualisés doivent permettre d'améliorer la qualité de vie et la participation sociale de la personne, de réduire les obstacles environnementaux, ainsi que d'augmenter ses capacités. Si la personne accompagnée exprime la volonté ou le besoin de ne pas avoir de projet à réaliser, ceci doit être considéré comme un projet à part entière dans le respect de son autodétermination. »

Delphine HIRSCHY FARRIS : « Dans la situation où la personne accompagnée ne s'exprime pas oralement, c'est à travers l'observation de ses comportements et le partenariat avec son réseau que les équipes pourront se rapprocher au mieux des sources d'intérêts et de motivation de la personne. »

Quels ont été vos rôles dans le lancement de « Mon projet » ?

Delphine HIRSCHY FARRIS: « Mon rôle est de coordonner les différents axes du projet, ainsi que de travailler au soutien et au développement des pratiques d'accompagnement au niveau des Services socio-éducatifs. »

Andrea VIANO: « J'œuvre à l'évolution des pratiques d'accompagnement au sein du Service des ateliers. Dans ce contexte, je soutiens Delphine Hirschy Farris et veille à ce que la réalité de terrain des Services socioprofessionnels soit représentée au sein des réflexions. »



Quels en sont les enjeux ?

Delphine HIRSCHY FARRIS: « Avant tout, l'autodétermination au cœur de ce projet est un concept complexe que l'on doit continuer de développer pour que l'ensemble de l'institution se l'approprié. Il faut amener chaque professionnel-le à considérer la personne accompagnée comme l'actrice principale de l'identification et de l'élaboration de son projet. »

Andrea VIANO: « Les accompagnant-es doivent faire un pas de côté pour se positionner en soutien des choix et aspirations de la personne. Cette dernière doit également apprendre à « prendre sa place », exprimer ses envies et faire ses choix. Pour certain-es usager-ères, il s'agit d'une nouvelle posture qu'il faut s'approprier. »

Delphine HIRSCHY FARRIS: « Les EPI proposent une multitude d'accompagnements différents. C'est ce qui fait leur richesse. Toutefois, cela rend complexe la tâche d'harmonisation des pratiques d'accompagnement, qui doivent tenir compte des besoins individuels dans différentes réalités de terrain. »

Quelle importance a le partenariat dans « Mon Projet » ?

Delphine HIRSCHY FARRIS: « Mon Projet » met un focus particulier sur les usager-ères et le partenariat, qui est primordial à tous les niveaux: c'est une collaboration entre l'usager-ère et son réseau tant interne qu'externe aux EPI (les différentes équipes, la famille, les répondant-es légaux-ales, les médecins, etc.). En partant des souhaits et attentes exprimés par la personne accompagnée, chacune œuvre à la recherche d'une solution commune, acceptable et applicable par toutes les parties. Plus concrètement, le projet doit être mis en place en tenant compte des ressources et des forces de la personne, de ses limites, ainsi que du soutien qu'elle peut obtenir de la part de son réseau. Il est également essentiel que cette dernière ait la possibilité de choisir le niveau d'implication des différents partenaires. »

Une cellule d'urgence émotionnelle à disposition du personnel

Les EPI ont développé un dispositif de soutien psychosocial d'urgence, assuré par des collaboratrices et collaborateurs, pour offrir un 1^{er} secours émotionnel. Les collaboratrices et collaborateurs impliqués ou témoins d'un événement traumatique dans le cadre de leur travail peuvent bénéficier d'un soutien immédiat. L'expérience du terrain des différents membres de la cellule est un réel atout.

La Cellule d'Urgence Emotionnelle (CUrE) est un dispositif composé de 10 membres, qui sont des collaboratrices et collaborateurs volontaires, formés au 1^{er} secours émotionnel. Lorsqu'une personne vit un événement traumatisant, une rencontre est fixée par l'un-e des membres de la cellule dans un délai de 72h au maximum. Ces rencontres permettent d'avoir une écoute privilégiée et confidentielle. Depuis sa mise en œuvre en février 2022, une vingtaine de collaborateur-trices ont déjà bénéficié des prestations de la CUrE.

Le fonctionnement concret du dispositif

Lorsqu'un avis d'incident est déclaré par un-e collaborateur-trice, il-elle peut demander qu'un-e membre de la cellule le ou la contacte dans les 72h et lui propose une rencontre. Suivant la gravité de l'événement, un-e membre de la cellule peut également contacter le membre du personnel concerné. Lors de ces rencontres qui durent généralement 1 à 2 heures, le-la membre de la cellule est à même d'évaluer les atteintes et d'identifier les ressources de la personne; et de l'informer des symptômes qui pourraient survenir suite à cet événement. Quelques jours après ce 1^{er} contact, un second entretien téléphonique est proposé pour faire le point. Ces entretiens sont strictement confidentiels.

Un secours immédiat sur le court terme

La CUrE n'est pas vouée à un accompagnement sur du long terme. Les personnes qui ont besoin d'un suivi plus important sont orientées vers des actions de soutien professionnalisées. Les membres de la cellule sont en effet en mesure de conseiller la personne pour qu'elle puisse faire appel à un appui plus spécifique, que ce soit à l'interne des EPI par les infirmières de santé au travail, ou alors à l'externe pour un soutien spécialisé.

Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du projet

Les membres de la CUrE ont suivi une formation, incluant des mises en situation, ainsi que des journées de travail pour définir le dispositif, ses modalités de fonctionnement et créer une charte éthique. Une fois la cellule instituée, des interventions et des supervisions ont été mises en place à rythme régulier. Grâce à ces dernières, les membres de la cellule font remonter leurs observations, leur permettant ainsi de recevoir de nouveaux outils visant à améliorer leurs interventions.





3 questions à Anne Frossard Franzoni, socio-éducatrice au Centre de jour Teranga et membre de la CUrE

1. Pourquoi avez-vous rejoint la Cellule d'Urgence Emotionnelle ?

«Lorsque ce projet a commencé à voir le jour, j'ai très vite désiré en faire partie car je suis persuadée que ce soutien proposé est un atout que l'institution propose aux collaborateur-trices. En 26 ans de carrière aux EPI, il m'est arrivé de vivre des situations stressantes et complexes, après lesquelles je rentrais chez moi avec énormément de questionnements, de ressentis et parfois de peur. Il me manquait cette oreille attentive que nous proposons aujourd'hui avec la CUrE. Il me manquait cet espace de parole où j'aurais pu déposer ce que je venais de vivre, exprimer mes émotions et me «réconcilier» avec mon travail pour revenir à mon poste sereinement. Aujourd'hui, je peux rapidement comprendre ce qui m'est confié durant mes interventions.»

2. Comment se déroulent les rencontres ?

«Les entretiens sont des espaces de parole, où la personne peut raconter ce qu'elle a vécu, ce qu'elle a ressenti au moment de l'événement et faire part de ses besoins immédiats. Pendant les entretiens, nous sommes à l'écoute de la personne. Un second entretien est également proposé quelques jours plus tard pour faire le point. Il est moins long et peut se faire par téléphone. Précisons que ces entretiens sont strictement confidentiels. C'est un point important qui fait partie de la charte éthique que chaque membre de la cellule a signé.»

3. Selon vous, quelle est la plus-value de la cellule ?

«Sans aucun doute que le dispositif soit un appui réalisé par des collaborateur-trices pour leurs pair-es. Le fait que nous (membres de la cellule) soyons toutes et tous sur le terrain, appartenant aux services socio-éducatifs et socioprofessionnels, et que nous venions d'horizons différents avec des sensibilités différentes aussi enrichissantes les unes que les autres. Les collaborateur-trices ont le sentiment de ne pas être seul-es après avoir vécu un événement traumatisant.»



Chêne 48, un nouveau site transversal

Rebâti sur un ancien site des EPI au 48 route de Chêne, un bâtiment flambant neuf accueille désormais la **Résidence du Tram**, le siège administratif des EPI, une réception ainsi que le restaurant L'ÉPISODE. Un nouveau lieu où se côtoient des collaborateur-trices de tous services confondus et des résident-es!

Une nouvelle structure avec une nouvelle prestation

Pour répondre aux besoins de certain-es usager-ères et aux projets de vie de personnes dont le processus de vieillissement nécessite un accompagnement spécifique, les EPI ont complété leurs dispositifs existants en élargissant leurs prestations. Ils proposent désormais une prestation inédite de soins intégrés adaptés.

Comprenant 28 places d'hébergement, cette nouvelle résidence – nommée la **Résidence du Tram** par ses habitant-es – a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2022. Elle est destinée aux personnes en situation de handicap vieillissantes et/ou nécessitant des soins intégrés.

Un accompagnement 24h/24 est assuré par des équipes composées à la fois de personnel socio-éducatif et de personnel soignant, tel qu'infirmier-ères, assistant-es en soins et santé communautaire et aides en soins et accompagnement.



Avec l'ouverture de la Résidence du Tram, les EPI intègrent pour la première fois les soins somatiques dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

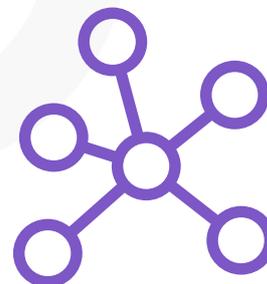


L'attique est pourvu d'une terrasse avec vue imprenable sur Genève.

Un lieu de vie chaleureux et moderne

La **Résidence du Tram** comprend deux étages sur lesquels sont répartis quatre appartements avec 7 et 8 chambres individuelles chacun. Un autre étage est entièrement consacré à des salles d'activités, des salles de balnéothérapie ou encore une grande cuisine pour la préparation de repas.

Un dernier étage, l'attique, est un espace communautaire et un espace pour les familles, afin que ces dernières puissent partager des moments avec leurs proches lors des visites.



Le siège administratif de l'institution

Les services administratifs des EPI, dont font partie les Services ressources humaines, les Services administration et finances, la Coordination stratégique, la Communication et la Direction générale ont emménagé durant l'été 2022. Ils occupent désormais les trois premiers étages du nouveau bâtiment et bénéficient de grands bureaux lumineux, équipés de matériel moderne.

Ouverture d'un nouveau restaurant: L'EPISODE

Un tout nouveau restaurant a ouvert ses portes en septembre 2022. Situé au rez-de-chaussée du bâtiment, il est destiné tant aux résident-es et membres du personnel qu'au grand public. Des plats originaux, locaux et de saison y sont proposés par le Service restauration.



Le restaurant L'EPISODE dispose d'une grande terrasse sur le côté du bâtiment.



Avant

Après

Des îlots de tri sélectif des déchets dans les étages

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, des îlots de tri ont été disposés à chaque étage administratif. Une première dans un bâtiment des EPI!

Ils permettent à chacun-e de trier le PET, le papier, l'aluminium, les déchets organiques, les capsules de café et les déchets usuels. Une solution innovante, dont le groupe de travail «Développement durable» des EPI est à l'origine, dans le but d'optimiser la qualité du tri et de valoriser les déchets. Ce changement de pratiques, au travers de petits gestes, participe à notre mobilisation en faveur du développement durable.

Ce projet pilote de tri sélectif des déchets pourrait être amené à être implémenté dans d'autres sites des EPI à l'avenir. Rappelons que sur les autres sites, des écopoints sont à disposition pour trier le PET et les canettes en aluminium, ainsi que des poubelles spécifiques pour la récupération du papier.

Expertises combinées aux Services partagés

Composés d'une cinquantaine de collaborateur-trices, les Services partagés gèrent les activités suivantes: informatique, interventions techniques, approvisionnement et transports. Les prestations des Services partagés apportent une plus-value pertinente par la combinaison d'expertises complémentaires. Eclairage sur ces secteurs complémentaires, qui ont su faire preuve d'une grande agilité en 2022.

2022, une année remplie de sollicitations et d'enjeux pour les Services partagés

Les exemples ne manquent pas pour illustrer les activités des Services partagés durant l'année: l'ouverture de la nouvelle Résidence du Tram, les déménagements des services administratifs, la préparation du prochain déménagement du Service réadaptation et réinsertion¹ et de plusieurs ateliers, l'ouverture d'un nouveau centre de jour à Thônex, la réouverture de la Maison de l'Ancre... Sans oublier toutes les demandes courantes auxquelles répondent les Services partagés.

Un retard pris par le chantier du site Chêne 48 a entraîné d'importantes contraintes de temps. Les délais très courts ont nécessité de devoir constamment ajuster les prestations, tout en restant attentifs au budget d'investissement et aux livraisons d'équipements.

Avec la situation géopolitique, un autre enjeu s'est rajouté pour le Secteur Centre de support: celui de fournir dans des délais acceptables les biens demandés, dans un contexte de pénuries de matières premières (bois venant d'Ukraine par exemple). Les délais d'approvisionnement sur certains produits se sont passablement rallongés. «*Pour les lits, les délais actuels sont de 3 mois contre 4 semaines auparavant*» révèle Cécile Mermoz, cheffe de secteur au Centre de support.

Ouverture d'un nouveau lieu: quels impacts aux Service partagés?

Pour le Service des systèmes d'information, l'ouverture d'un lieu signifie la mise en place du réseau Wi-Fi, de la téléphonie fixe et mobile, de tous les postes de travail, de matériel pour les visio-conférences dans les salles de réunion, ainsi que la distribution du réseau informatique et la vérification de son bon fonctionnement. Sans oublier l'accompagnement des utilisateur-trices, qui se traduit par une phase de support soutenu, suite à l'installation.

Quant au Secteur technique et maintenance, il contribue à l'installation du mobilier et des équipements. Il signale également tout dysfonctionnement technique du bâtiment. Pendant l'aménagement, un soutien sur site est apporté aux utilisateur-trices des locaux, que ce soit pour les équipes ou les usager-ères.

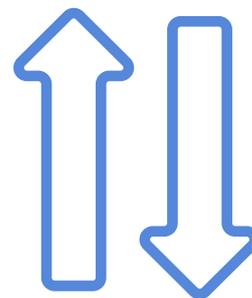
Le Secteur Centre de support, quant à lui, est sollicité pour aider à la livraison des équipements avec le Secteur technique et maintenance. Il s'assure que tous les équipements soient livrés au bon endroit sur le site, en coordination avec le ou la chef-fe de projet.

Enfin, l'ouverture d'un nouveau lieu requiert une anticipation en matière de transport de personnes (le transfert des résident-es d'un endroit à un autre), de transport de marchandises pour tous les équipements, le mobilier et le matériel d'accompagnement, mais aussi pour les affaires personnelles des résident-es.

¹ Le Projet SPARK a nécessité en 2022 de définir les besoins techniques des locaux, valider les propositions techniques, participer à la réflexion sur la téléphonie et les arrivées de la fibre informatique, etc.

Une interdépendance proactive et réactive

Les expertises des Services partagés ont été combinées de manière anticipée, avec une forte propension à se remettre en question pour s'adapter à la situation. Ainsi, leur approche de traitement des demandes a été modifiée. «Des ressources transversales ont été déléguées en amont pour ces projets spécifiques, en plus de faire face aux demandes complémentaires qui apparaissent après» décrit Gilles Stähli, directeur des Services partagés. «C'est grâce à la réallocation des personnes pendant une période définie, à l'adaptation des compétences mises à disposition, à la posture agile des collaborateur-trices qui ont été des facilitateur-trices, que les Services partagés ont su apporter des prestations qui donnent satisfaction.»



«Mon rôle dans le projet d'aménagement de Chêne 48 a consisté à centraliser les tâches et les besoins qui incombent à l'informatique. Il a fallu récolter les besoins de la partie administrative et de la partie résidentielle. Le plus important a été de coordonner nos activités (informatiques), avec celles des autres services supports, comme les Secteurs technique et maintenance, Centre de support et des transports...»

Julien MATRINGE

Gestionnaire de système informatique
au Service des systèmes d'information

«Nous avons beaucoup d'interactions entre l'approvisionnement et le Secteur technique et maintenance, ainsi qu'avec les transports. Lorsqu'une équipe éducative nous demande par exemple de réaménager un appartement, nous analysons les besoins conjointement avec le Secteur technique et maintenance. Avec leur connaissance des sites et leur expertise, l'approvisionnement va conseiller sur le type de mobilier le plus adapté au besoin.»

Toute la coordination des travaux, que ce soit l'installation du mobilier et la livraison sur site des biens, se fait au sein du Service infrastructures et transports. Une prestation globale est fournie aux demandeurs.»

Cécile MERMOZ

Cheffe de secteur au Centre de support

«Nous avons travaillé de concert avec l'approvisionnement pour l'aménagement du mobilier. La coordination du déménagement avec les Services socio-éducatifs nous a permis de définir les enjeux des équipes éducatives pour le bien-être des résident-es. Dès que le déménagement a pris fin, nous nous sommes coordonnés avec l'Atelier hygiène et propreté pour la remise au propre des locaux.»

Eric JUTZI

Chef du Secteur technique et maintenance

La constitution d'un pôle immobilier

Chaque année, face aux besoins émergents, les EPI ouvrent de nouvelles places, nécessitant de nouvelles surfaces et/ou la rénovation de lieux. Cet accroissement des prestations a amené l'institution à devoir se professionnaliser autour de l'immobilier et se réorganiser pour constituer une Unité immobilière, rattachée aux Services administration et finances en janvier 2022.

Pourquoi une Unité immobilière ?

Les EPI sont répartis sur plus de 46 lieux dans le canton et sont propriétaires de 11 bâtiments. La création d'une Unité immobilière permet d'avoir une approche globale du parc immobilier existant, d'anticiper les besoins et concevoir les futurs projets immobiliers, en prenant en compte les contraintes de financement et de planification des besoins d'entretien.

Les principales missions de l'Unité immobilière

- élaborer une stratégie immobilière et une stratégie de gestion des déchets
- déterminer les besoins d'investissement immobilier
- gérer les projets immobiliers d'envergure, comme par exemple celui de la rénovation du site de La Combe
- suivre les relations avec nos bailleurs
- assurer la gestion administrative et financière du portefeuille immobilier

Un lien étroit avec la Centrale d'achats

La Centrale d'achats, rattachée auparavant aux Services partagés, a rejoint les Services administration et finances début 2022. « *Ce changement apporte des synergies et une collaboration facilitée entre comptabilité-achats-contrôle de gestion, ce qui permet une meilleure vision et maîtrise des dépenses engagées par l'institution.* » souligne Louis-Marie Le Bot, qui dirige les Services administration et finances.

Un gain d'efficacité a été apporté sur l'organisation des projets grâce à la création de l'Unité immobilière et au rattachement de la Centrale d'achats. Dans la gestion des projets immobiliers tels que Chêne 48 ou la Maison de l'Ancre, les achats et l'immobilier ont collaboré étroitement pour déterminer les besoins et pour les choix des équipements dans le respect du budget alloué.

« Mon travail consiste à m'assurer que les dépenses engagées répondent aux besoins exprimés et que les prestations ainsi que les produits soient «achetés» avec le meilleur rapport qualité-prix-délai.

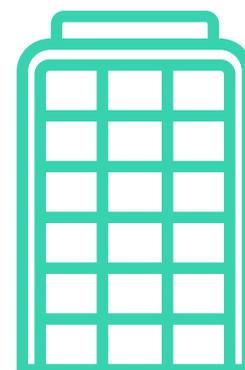
La Centrale d'achats et l'Unité immobilier sont deux secteurs qui collaborent en tenant compte des interactions entre les différents services. Dans le cadre d'un projet, cela nous permet de disposer des mêmes informations et la communication s'en voit améliorée. Ainsi, il nous est plus facile d'anticiper les demandes et les problématiques. C'est une autre occasion pour nous de faire profiter l'institution des compétences acquises dans le cadre de nos activités. »

Mariétou N'DONG SAMBOU
Acheteuse au Secteur Centrale d'achats

« Mon rôle transversal se décline selon les projets en cours: à la fois spécialiste pour garantir la qualité architecturale du projet; à la fois chef de projet.

Avoir la Centrale d'achats et l'Unité immobilier réunies sous la même direction permet de mieux gérer les coûts et les estimations des différents projets immobiliers. Par exemple, pour le projet de la Maison de l'Ancre, le choix des équipements a été effectué par les équipes éducatives, grâce au projet d'aménagement intérieur des architectes mandatés, en coordination avec les informations sur les fournisseurs transmises par la Centrale d'achats. »

Luigi SARAIS
Architecte assistant maître d'ouvrage à l'Unité immobilier



Lancement du Prix des entreprises partenaires des EPI

Les EPI ont lancé pour la 1^{re} fois un Prix des entreprises partenaires pour valoriser et remercier les acteurs du marché qui contribuent à la mission d'insertion des EPI. À cette occasion, le Secteur jeunes des EPI a organisé une soirée durant laquelle le Prix a été remis aux 3 entreprises genevoises les plus engagées pour la réinsertion et formation de jeunes en difficulté en 2020 et en 2021.

Le Secteur jeunes, expert dans l'accompagnement des jeunes en difficulté

Depuis plus de 30 ans, le Secteur jeunes des EPI accompagne des adolescent-es et des jeunes adultes en difficulté d'insertion professionnelle, qui lui sont adressé-es pour l'essentiel par l'Office de l'assurance-invalidité, pour diverses mesures d'ordre professionnel.

En moyenne, le Secteur jeunes accompagne chaque année près de 120 jeunes, avec des problématiques multifactorielles, telles que des atteintes à la santé physique et/ou psychique, une rupture scolaire ou des difficultés d'apprentissage.

Entre 2020 et 2021, plus d'une soixantaine d'entreprises genevoises ont répondu favorablement à des demandes de stages et d'apprentissages pour ces jeunes en difficulté, contribuant ainsi à la mission d'insertion des EPI.



3 entreprises lauréates

La remise du Prix des entreprises partenaires des EPI visait à les remercier et à valoriser les lauréats pour leur engagement. Trois entreprises genevoises se sont vues décerner un prix durant la soirée.

- **Apsynergy** (renommée **Appswiss** en 2023) dans la catégorie « petites entreprises »
- **Aloha Transports** dans la catégorie « moyennes entreprises »
- **Fnac Genève** dans la catégorie « grandes entreprises »

L'attribution des prix a été établie selon différents critères objectifs, tels que le nombre de jeunes stagiaires accueilli-es, le nombre de jours de stages effectués, le nombre de places de formation et la taille de l'entreprise.



Félicitations à Samy Boumala, fondateur et directeur de Appswiss,
Rolf Hubert, directeur de Aloha Transports
et François Euvrard, responsable service clientèle Fnac,
lors de la remise des trophées (de gauche à droite).



L'événement, qui a pour vocation de devenir annuel, s'est déroulé en présence d'une centaine d'invité-es.



La fabrication des trophées a été réalisée en collaboration par l'Atelier arts graphiques, l'Atelier menuiserie, l'Atelier microtechnique, l'Atelier serrurerie et déco-design, l'Atelier mécanique et l'Atelier cartonnage.



D'un avenir incertain à l'épanouissement professionnel

Michael Ponard est un ancien stagiaire du Service réadaptation et réinsertion des EPI. Il est aujourd'hui Responsable Marketing & Communication chez Appswiss (anciennement Apsynergy Switzerland) à Genève, l'une des 3 entreprises lauréates.

Suite à une atteinte à la santé, vous avez dû vous réorienter professionnellement. Que vous a apporté le Service réadaptation et réinsertion des EPI à ce moment de votre vie ?

Michael PONARD: « Suite à un AVC et une hémorragie cérébrale en août 2015 et après 2 années de soin pour équilibrer ma santé, j'ai eu la chance d'être encadré par les EPI dès 2017.

Un conseiller des EPI m'a gentiment accueilli, écouté et a pris soin de comprendre mon état ainsi que mes limitations de l'époque. Des points de situation étaient régulièrement organisés. Je considère ce soutien comme une chance de rebondir et j'en retiens un suivi humain et rassurant.

Une mission adaptée auprès de l'entreprise Appswiss m'a été proposée et j'ai pu reprendre un rythme en douceur avec toute la patience et la bienveillance que nécessitait alors mon état. »

Quel est votre parcours chez Appswiss ?

Michael PONARD: « J'ai commencé en tant que stagiaire chez Appswiss sur une base de 30% avec des tâches simples.

Avec l'amélioration de ma santé, j'ai repris une activité plus complète avec la gestion de projets et en intégrant complètement les équipes en place. Ayant récupéré une bonne partie de mes capacités, je suis actuellement Responsable Marketing & Communication au sein d'une équipe humaine et motivée.

La bienveillance des collègues et des supérieurs a joué un rôle capital qui m'a permis de retrouver une confiance en moi et en mes capacités.

La régularité des petits efforts quotidiens est une des clés pour aller de l'avant ! »

Le Pool de renforcement: expertise et plus-value précieuses

En fonction des besoins de renfort dans leurs équipes, les chef-fes de secteur des Services socio-éducatifs peuvent faire appel à un Pool¹ de renforcement. Il est composé de 36 personnes, appelées les *poolistes*.

Une grande ressource pour les équipes

Les *poolistes* font partie intégrante des équipes socio-éducatives. Ils-elles collaborent étroitement avec elles et sont une force de soutien. D'une part, les *poolistes* visent à pallier une absence de courte, moyenne ou longue durée. D'autre part, ils-elles permettent la mise en place des projets d'accompagnement éducatif spécifiques et interviennent lors de situations complexes.

En 2022, le Pool a évolué et augmenté en dotations et compétences afin de mieux répondre aux besoins du terrain. Il s'est diversifié avec les engagements d'un *pooliste* infirmier et d'un *pooliste* assistant en soins et santé communautaire.

Un vecteur de bonnes pratiques pour l'institution

Le Pool de renforcement est également un vecteur de bonnes pratiques et d'expertise. « Croire que les *poolistes* ne répondent qu'à la problématique de l'absentéisme serait réducteur. Ils et elles transmettent avant tout leur savoir-faire acquis au contact d'équipes différentes. Leur mobilité au sein de l'institution leur permet d'apporter un regard externe riche en expérience et facilitateur dans la mise en place de certains projets éducatifs » rapporte Fernanda Ribeiro Waeny, cheffe du Service A aux Services socio-éducatifs.

Une affectation par service pour un meilleur équilibre

Depuis janvier 2023, le nombre de *poolistes* est réparti par service en fonction de critères en lien avec l'intensité d'accompagnement des usager-ères. Cette répartition est réévaluée chaque année afin de l'adapter à l'évolution des besoins de chaque service. Les *poolistes* sont directement rattaché-es hiérarchiquement aux chef-fes de service qui en assurent la coordination en étroite collaboration avec les chef-fes de secteur.

Le rattachement des *poolistes* aux différents services vise à favoriser leur bonne intégration au sein des équipes, l'acquisition de connaissances solides vis-à-vis des besoins spécifiques des populations accueillies dans les services et permettre davantage de stabilité pour les usagères et usagers.

¹ Le terme «Pool» définit un groupe de personnes associées qui effectuent le même travail au sein d'une même entreprise ou institution.

«Le Pool de renforcement me permet d'accompagner tous types de population, de connaître différentes équipes et de voir leur fonctionnement.

Ce Pool est une ressource très importante pour l'institution. Par rapport à une personne externe aux EPI qui viendrait prêter renfort dans une équipe et qui serait là sur du très court terme, l'avantage de pouvoir faire appel à un-e pooliste est d'être face à une personne qui connaît déjà très bien l'institution, sa mission, ses enjeux, les difficultés auxquelles elle pourrait faire face. De cette manière, le renfort auprès des équipes est mis en place plus vite et il est également plus efficace.»

Fanny SOARES GOMES

Assistante socio-éducative, pooliste au Service A



«J'ai rejoint le Pool de renforcement en février 2022 après avoir travaillé près de 3 ans à l'Appartement Améthyste à La Combe. Les EPI étant très vastes, j'ai eu envie de voir d'autres lieux, de connaître de nouvelles équipes et d'autres types d'accompagnement.

Le grand avantage du Pool, c'est d'apporter un renfort pour les équipes en manque d'effectif, une aide au quotidien pour accomplir dans les meilleures conditions possibles la mission d'accompagnement auprès des usagers et usagers. Mais également le fait d'avoir une personne externe à l'équipe qui amène un regard nouveau, qui pose des questions sur les pratiques d'accompagnement et qui peut mettre le doigt sur les choses qui fonctionnent bien et celles qui pourraient fonctionner un peu moins bien. Cela permet de faire ressortir certaines manières de faire et de faire avancer les équipes.»

Adrien SCHAER

Socio-éducateur, pooliste au Service C

Renouvellement de la Commission des collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté

Après une interruption durant la période de Covid-19 et à la suite d'élections dans les ateliers, une nouvelle commission a été constituée en 2022 avec de nouveaux membres. Les résultats d'une enquête de satisfaction, menée auprès des collaborateur-trices en emploi adapté en 2021, a conduit, entre autres, à la révision du mode de fonctionnement de cette commission.

Des collaborateur-trices porte-paroles des ateliers

La nouvelle commission a été constituée au cours de l'été 2022 à la suite d'élections ouvertes aux collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté dans chaque atelier. 32 délégué-es ont été élu-es par leurs collègues pour une période de 2 ans, renouvelable 2 fois. Les délégué-es représentent leur atelier pendant les séances.

Afin d'appréhender le rôle de délégué et les droits et devoirs qui leur incombent, des formations ont été organisées pour eux-elles. D'importantes responsabilités leur sont confiées, comme défendre l'intérêt des collaborateur-trices en emploi adapté, être porte-parole de leur atelier et assurer le retour d'informations auprès de leurs collègues.

Des moments d'échanges directs

La commission réunit des représentant-es de la direction des Services socioprofessionnels, des Services ressources humaines, du Service orientation et pratiques socioprofessionnelles et du Service infrastructures et transports ainsi que les délégué-es. Les séances de la commission sont l'occasion d'une communication ouverte permettant à ces dernier-ères de transmettre des demandes collectives, des préoccupations, des propositions issues de leurs colloques d'ateliers et de recevoir des informations importantes concernant les EPI.

Pour la direction des EPI et l'ensemble des services concernés, ces rencontres permettent de relever, de connaître, de mesurer et de comprendre les préoccupations des collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté.

Quel fonctionnement pour la commission ?

La commission se réunit 6 fois par an. Informé-es en amont du calendrier des rencontres, les délégué-es peuvent consulter leurs collègues, récolter leurs questions et aborder divers points dans les colloques d'atelier. Ils-elles peuvent ensuite amener des points à ajouter à l'ordre du jour d'une prochaine commission avec des sujets qu'ils-elles souhaitent voir aborder.

Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal diffusé à chaque participant-e et mis à disposition sur Intranet.

Les sujets abordés lors des séances de la commission visent à améliorer leur bien-être au travail, de repenser certains fonctionnements et revoir certaines organisations par la mise en place d'actions concrètes.





Roxana Lanz, collaboratrice à l'Atelier réceptions et back-office et déléguée de la Commission des collaborateur-trices en emploi adapté, Nadine Hurni, cheffe de service RH et présidente de la commission, ainsi que Mihaela Cordey, collaboratrice à l'Atelier arts graphiques et déléguée de la commission.

« Les séances de la commission apportent un regard pertinent sur les actions et décisions prises ou à prendre. »

Nous avons des sujets tels que les conditions de travail et de logistique dans les ateliers, la restauration ou encore les conditions contractuelles.

Les collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté se positionnent en tant qu'expert-es pour évoquer leurs préoccupations, ce qui rend la collaboration active et dynamique. »

Nadine HURNI

Cheffe de service aux Services ressources humaines et présidente de la Commission des collaborateur-trices en emploi adapté

Conseil des usagères et des usagers

En février 2022, le groupe CDPH des EPI a pris le nom de **Conseil des usagères et des usagers**. Ce groupe composé d'une dizaine d'usager-ères des EPI se rencontre mensuellement et permet de :

- s'informer de la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH);
- être soutenu dans sa prise de parole et dans l'expression de ses avis;
- faire des propositions à la direction des EPI pour une mise en œuvre de la CDPH.

Les personnes concernées disposent d'un espace pour avoir accès à leurs droits et participent également aux séances du Groupe CDPH interinstitutionnel (EPI, Fondation Ensemble et Clair Bois).



«Je souhaite apporter ma pierre à l'édifice, être un soutien pour mes collègues en apportant des réponses à leurs questions.»

La commission est importante pour garder le lien entre les ateliers et la direction.»

Christophe LOPEZ

Collaborateur à l'Atelier EcoLogistic et recyclage



Les 32 délégué-es de la Commission des collaborateur-trices en emploi adapté et les représentant-es de différents services des EPI lors d'une séance en décembre 2022.



«Il y a eu 2 sessions de formations pour nous expliquer notre rôle et l'objectif. Mon rôle de délégué est d'être la voix de l'atelier, c'est une grande responsabilité.»

J'ai été élu avec 12 voix. Ça fait plaisir d'avoir la confiance des collègues pour les représenter. Grâce à la commission, ils se sentent écoutés.»

Brice HÄRRI

Collaborateur à l'Atelier conditionnement et publipostage

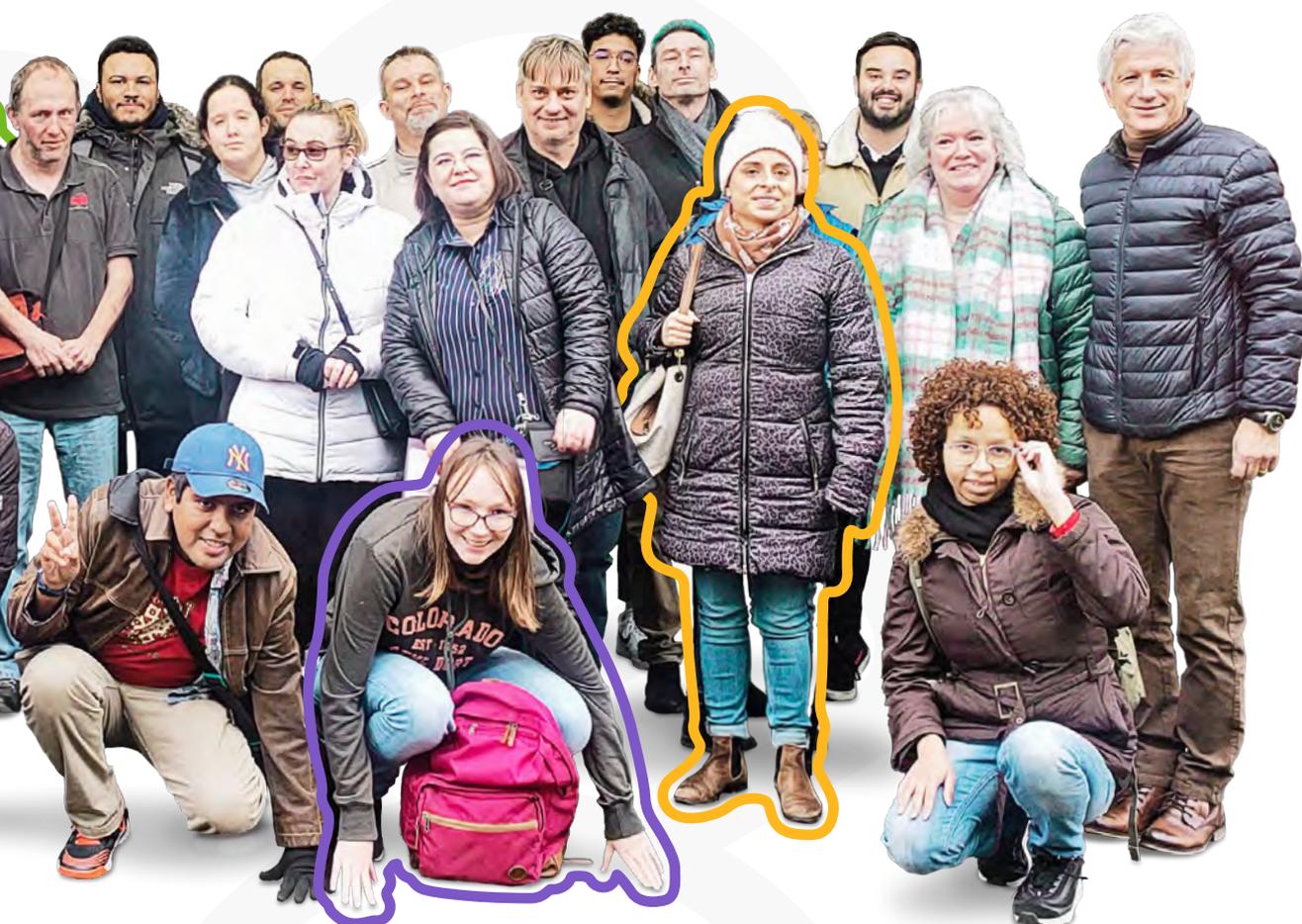


«J'ai la responsabilité d'informer la direction des souhaits de mes collègues de l'atelier.»

«Mon rôle est aussi de transmettre toutes les informations à mon atelier qui sont traitées à la commission.»

Mihaela CORDEY

Collaboratrice à l'Atelier arts graphiques



«Avant d'être élue, j'ai dû me présenter devant mes collègues. J'ai été choisie car j'aime bien prendre la parole et donner mon avis.»

«Être déléguée à la commission me donne l'envie et le courage d'avancer plus dans mon travail.»

Magaly BELTRAMI

Collaboratrice à l'Atelier bougies et artisanat

2022, une année intense pour les RH

Les EPI se sont énormément agrandis durant cette année 2022. Entre ouvertures de postes, mobilité interne, recrutements, entretiens, comment les Services ressources humaines ont-ils mené à bien cette évolution au sein des EPI ?

Un recrutement conséquent

Pour les Services ressources humaines, l'année 2022 a été une année pleine de défis, principalement liés à l'ouverture de la nouvelle Résidence du Tram. Cette ouverture a entraîné un important processus de recrutement, avec deux nouveaux métiers au sein de l'institution : celui d'infirmier-ère et celui d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC).

Par ailleurs, le Pool de renforcement pour les Services socio-éducatifs a été développé et a nécessité l'engagement de nombreux-ses nouveaux-elles collaboratrices et collaborateurs.

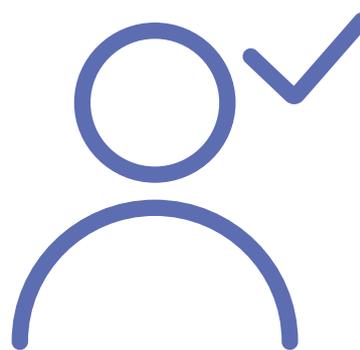
Les EPI se sont dotés en 2022 de l'outil de recrutement «Smartrecruiter», permettant une gestion plus rapide et professionnelle de l'ensemble des candidatures reçues.

«En 2022, nous comptabilisons 262 engagements au total : 163 engagements en contrats fixes et auxiliaires, 31 engagements en contrats d'auxiliaire, d'emploi de solidarité ou d'apprentissage, ainsi que 68 engagements de collaborateur-trices en emploi adapté» relève Liliane Cosandey, directrice des Services ressources humaines.

Ainsi, les EPI comptent 1'476 membres dans leur personnel (tous profils confondus) à la fin 2022 contre 1'395 en début d'année.

Des nouveaux-elles délégué-es pour la Commission des collaborateur-trices en emploi adapté

Enfin, l'année 2022 a également été marquée par l'élection et la nomination de nouveaux-elles délégué-es auprès de la Commission du personnel pour les collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté. Un accompagnement RH a été effectué, notamment par l'organisation de deux sessions de formation, pour les soutenir dans ce nouveau rôle.





276
postes

ont été mis au concours, concernant
soit des remplacements internes,
soit la création de nouveaux postes
en 2022



4'776
candidatures

ont été reçues et traitées
en 2022



83

collaborateur-trices
ont pu bénéficier de la mobilité
interne en 2022



1'476
membres
du personnel
en 2022

Un groupe de parole pour les proches

Depuis octobre 2022, l'Espace Dialogue propose aux proches des personnes en situation de handicap accueillies aux EPI un groupe de parole pour des moments de rencontre et de partage autour de problématiques communes. Il se réunit tous les 2 mois au Centre de jour des Caroubiers. Explications par Fabienne Finat, responsable de l'Espace Dialogue et animatrice du groupe de parole.



Comment est né le groupe de parole ?

Fabienne FINAT : « Le groupe de parole est né suite aux observations faites lors de rencontres avec les familles des personnes accueillies aux EPI, dans le cadre de mes activités de responsable de l'Espace Dialogue. J'ai constaté que les proches ne disposaient pas d'un espace pour exprimer, avec leurs mots, les questions et les angoisses qui les habitent. De plus, les proches ont peu d'occasions de se rencontrer et de se parler. Ils se sentent parfois seuls et démunis face à leurs questions et ne savent pas où trouver du soutien. Ce groupe de parole souhaite répondre à ce manque. »

Informations pratiques

Les séances du groupe de parole ont lieu les derniers jeudis du mois – tous les 2 mois – au Centre de jour des Caroubiers à Carouge.

Inscription par téléphone +41 22 949 00 66
ou par mail à espace.dialogue@epi.ge.ch

À quoi sert le groupe de parole ?

Fabienne FINAT : « Il est ouvert aux parents, frères, sœurs, proches des personnes en situation de handicap accueillies aux EPI. Il se veut une main tendue et offre des moments d'échanges, d'écoute, de soutien en toute confidentialité, dans un cadre bienveillant, pour des personnes qui partagent les mêmes questionnements. C'est un espace libre d'accès, sans jugement, qui permet d'exprimer des difficultés, des sentiments et des émotions. Il invite à réfléchir ensemble pour mobiliser des ressources, développer la solidarité et partager ses expériences. Il a pour objectif premier de créer du lien et de sortir les proches de leur isolement. »

En quoi consistent les rencontres ?

Fabienne FINAT : « Avant chaque séance, en tant qu'animatrice du groupe, je rappelle les règles de prise de parole permettant de garantir la confidentialité et le non-jugement afin que chaque participante et participant puisse s'exprimer en toute authenticité sur ses ressentis. Les premières rencontres se sont penchées sur la thématique du vieillissement, de la maladie et de la mort, ou comment laisser son proche en situation de handicap seul-e au sein d'une institution ou auprès d'autres proches ?

En 2023, le groupe de parole accueillera également des intervenant-es externes, expert-es dans leur domaine, pour amener des pistes de réflexion et aider à répondre aux préoccupations des proches. Les propositions de sujets sont les bienvenues. »

L'Espace Dialogue

Créé en novembre 2021, l'Espace Dialogue est un espace d'écoute indépendant, sans parti pris, qui traite les doléances en toute confidentialité. Placé sous la responsabilité de Fabienne Finat, il accompagne à la résolution des divergences et contribue à régler les tensions qui pourraient survenir. Il encourage à entretenir de bonnes relations entre les différentes parties prenantes concernées.

Ses objectifs :

- faciliter la résolution des litiges et servir d'intermédiaire lors de différends ;
- formuler des propositions et des recommandations afin de les prévenir et d'améliorer la qualité des prestations rendues aux usagères et usagers ;
- faciliter la prévention des situations de tensions, aider à la gestion du stress et obtenir une meilleure communication entre les parties impliquées afin de trouver des terrains d'entente ;
- proposer des formations et des actions de prévention dans la gestion des tensions.

L'Espace Dialogue est ouvert à toute personne en lien avec l'institution : usagères, usagers, familles, répondantes, répondants légaux, proches des personnes en situation de handicap accueillies, ainsi que l'ensemble du personnel des EPI.



Espace
Dialogue

+41 22 949 00 66
espace.dialogue@epi.ge.ch



Un réseau interne de personnes-ressources

5 membres du personnel des EPI assurent une activité de personnes-ressources pour accompagner et soutenir les équipes accompagnantes à travers des temps de réflexion et de partage de connaissances.

De solides connaissances et une expérience de terrain

Les personnes-ressources ont acquis des connaissances dans un domaine spécifique, tant par la formation que par l'expérience. Elles accompagnent et soutiennent les équipes socio-éducatives, socioprofessionnelles et les personnes en situation de handicap. Elles permettent d'amener un regard extérieur et une prise de distance dans l'accompagnement des situations complexes.

Le réseau de personnes-ressources n'empêche pas le recours à des personnes externes à l'institution pour de la supervision ou des formations. Au contraire, il complète ce dispositif.

« Devenir personne-ressource nous a permis de pouvoir mettre à profit notre expérience et nos compétences au sein des équipes socio-éducatives et socioprofessionnelles, mais également auprès des personnes accompagnées. »

On souhaite que ce groupe devienne une force pour l'institution, qu'il soutienne la promotion des bonnes pratiques et qu'il amène à la réflexion. »

Letizia GUGLIOTTA
Socio-éducatrice et personne-ressource
en accompagnement relatif à
l'affectivité et la sexualité

Un accompagnement dans 5 domaines

L'ensemble des collaborateur-trices ou des usager-ères des EPI peut faire appel aux personnes-ressources pour des questions en lien avec les 5 domaines suivants :

1. l'accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme;
2. l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiques;
3. l'accompagnement relatif à l'affectivité et à la sexualité;
4. l'accompagnement en matière de bonnes pratiques en soins et distribution de médicaments;
5. l'accompagnement lors de situation de deuil.

Les personnes-ressources peuvent amener des outils reconnus dans l'accompagnement de certaines problématiques et participent à la promotion des bonnes pratiques au sein des différents services.

Ce réseau de personnes-ressources est amené à se développer avec l'identification d'autres personnes qui pourraient rejoindre ce groupe d'expertes.





Delphine HIRSCHY FARRIS

Socio-éducatrice et personne-ressource en accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre autistique



Eliana BRANCO

Socio-éducatrice et personne-ressource en accompagnement de personnes présentant des troubles psychiques



Letizia GUGLIOTTA

Socio-éducatrice et personne-ressource en accompagnement relatif à l'affectivité et la sexualité



Susanne ROUX-STUBER

Socio-éducatrice et personne-ressource en accompagnement en matière de bonnes pratiques en soins et distribution de médicaments



Nicole GROSSENBACHER

Personne-ressource en accompagnement lors de situation de deuil

Des usagères et usagers rencontrent deux Rotary Club genevois

«J'agis dans la cité» est un nouveau dispositif pensé par les EPI pour accompagner les usager-ères dans le développement de leurs projets, grâce à des rencontres inédites avec des acteurs importants du tissu économique genevois. En novembre 2022, 10 usager-ères des EPI ont pu rencontrer des membres du Rotary Club Genève-Sud et du Rotary Club Genève Lac.

Une démarche citoyenne

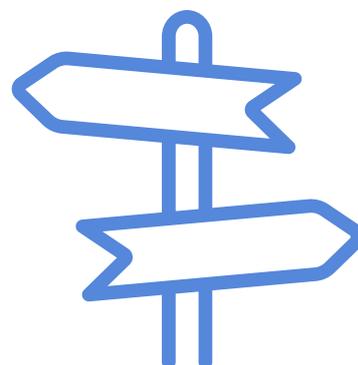
«J'agis dans la cité» permet à des usager-ères de proposer et de mettre en œuvre un projet qui leur tient à cœur et qui a une visée citoyenne. Durant une phase d'inscription, les usager-ères ont été invité-es à inscrire leur projet pour participer à «J'agis dans la cité». Les projets inscrits ont été ensuite analysés et, selon des critères prédéfinis, sélectionnés par l'équipe (phase de sélection), en vue d'être présentés à des membres du Rotary Club Genève-Sud et Genève Lac (phase de rencontre).

Ces rencontres inédites ont pour but que les projets puissent être exposés, potentiellement soutenus et peut-être concrétisés, dans une démarche citoyenne.

Une belle collaboration entre les EPI et les deux Rotary Club genevois, à la fois pour favoriser l'autodétermination des personnes accueillies, en les rendant pleinement actrices de leur projet, mais aussi pour renforcer auprès d'entrepreneurs de l'économie genevoise la mission des EPI.



Les EPI adressent leurs chaleureux remerciements aux membres du Rotary Club Genève-Sud et Genève Lac pour leur précieuse implication, leur soutien et leur engagement dans cette démarche citoyenne innovante. Un immense merci aussi à l'équipe projet de «J'agis dans la cité» et aux accompagnant-es des usager-ères grâce à qui cette rencontre a été possible.



L'accomplissement de la rencontre

Durant des entretiens individuels, 10 usager-ères ont présenté leur projet respectif aux membres des deux Rotary Club. Ils-elles ont eu l'opportunité de recevoir des conseils de professionnels leur permettant d'organiser leurs idées, de structurer leur projet et d'avancer concrètement dans la réalisation de ce dernier.

Un moment d'écoute, d'échanges constructifs et de partages passionnés et passionnants entre rotariens et usager-ères dans une ambiance bienveillante!

Quelle est la suite ?

Les membres du Rotary Club, très intéressés par les différents projets et touchés par ces rencontres, ont décidé de suivre certains d'entre eux, selon leur état d'avancement. De nouvelles entrevues seront organisées avec les usager-ères concerné-es à un rythme encore à définir. Une chose est sûre, au vu de ces beaux moments, le dispositif «J'agis dans la cité» sera reconduit l'an prochain.



« L'entretien s'est bien passé, j'ai beaucoup apprécié cette rencontre. Ma proposition d'installer des lampadaires à économie d'énergie dans le Parc Sarasin à Genève leur a plu. J'ai reçu des conseils pour définir les prochaines étapes et avancer de manière structurée et efficace. »

Julian VAN HOLTEN

Collaborateur à la Réception et back-office intégré
à l'Office cantonal des transports (OCT)



« Ça s'est très bien passé, j'étais un peu stressé. Grâce au bon accueil des deux membres du Rotary Club, je me suis senti à l'aise. Je ne savais parfois pas trop comment formuler ce que je voulais dire, mais j'ai réussi à m'exprimer. Ils m'ont donné de bons conseils! »

Jonathan ROSSIER
Résident aux EPI

Des expositions pour mettre en valeur les talents artistiques

Depuis novembre 2021, les EPI exposent les travaux artistiques des usagères et usagers au Basane Café. Idéalement situé au centre-ville et très fréquenté, le Basane Café a été choisi comme espace d'expositions pour faire découvrir leur créativité au grand public. Une première exposition a été inaugurée le 4 novembre 2021 en présence de Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale. Deux autres expositions ont suivi en 2022.

Valoriser la créativité et le travail artistique

De nombreuses activités artistiques sont menées au sein des EPI, entraînant une importante production de tableaux, dessins, collages, etc. Ces activités sont autant d'opportunités de diversifier les modes d'expression pour les personnes accueillies aux EPI. Elles ouvrent des voies de communication différentes avec l'entourage des personnes concernées, en particulier avec les encadrant-es.

«Pratiquer le dessin est une activité qui me permet de m'épanouir. L'activité artistique me procure de la joie, cela me permet de pouvoir avoir la reconnaissance et gagner le droit d'exposer. J'ai du plaisir à voir mes travaux appréciés » nous explique RT30¹.

Pour les usagères et usagers, pouvoir présenter leurs expertises artistiques dans un lieu public constitue une immense fierté. « Cette démarche d'ouverture et de partage est une magnifique occasion de renforcer la confiance et l'estime de soi de nos usagères et usagers » se réjouit Jean-Michel Noly, socio-éducateur au Centre de jour Rez-Créatif.

«Je remercie les lieux comme le Basane Café, de permettre à des jeunes comme moi, de pouvoir voir différents projets exposés au regard des autres» témoigne RT30. «Je veux faire impression à celui qui regarde mes peintures, voir le déranger dans ses certitudes, ses habitudes de vision...» ajoute PACMAN². C'est également une grande fierté pour leurs proches.

Les expositions se renouvellent au rythme de 2 par année. Elles connaissent un vif succès tant du côté du public qu'auprès des artistes des EPI. Les deux expositions de 2023 sont déjà programmées!



^{1,2}Pseudonymes choisis par les résidents



De gauche à droite: Christophe Wisniewski, Joakim Marchal, Michel Wälchli, résidents, Marcela Tapia et Sandra Gillioz, socio-éducatrices à la Résidence Prés-Courbes lors du vernissage de l'exposition.



Joakim Marchal, résident à la Résidence Prés-Courbes en discussion avec le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz pendant le vernissage.

Les expositions

La 1^{ère} exposition qui s'est tenue entre novembre 2021 et juin 2022, présentait deux ensembles d'œuvres. Le premier rassemblait des œuvres réalisées dans le cadre d'une activité destinée à aider les usager-ères à gérer leur stress et les angoisses liées à la pandémie. Le deuxième ensemble réunissait des tableaux abstraits, créés avec des coulées aléatoires de peinture – le Poring – dans le cadre d'une activité artistique proposée par l'équipe socio-éducative de la **Résidence Prés-Courbes**.



Christophe Wisniewski, résident à la Résidence Prés-Courbes, présentant l'un de ses tableaux à Serge Bednarczyk, Président du Conseil d'administration, lors du vernissage.



Vue d'une partie de l'exposition «Prétexte».



« D'habitude on range, aujourd'hui on dérange », œuvre de Victoria Lord, réalisée en collaboration avec les usager-ères du Centre de jour Rez-Créatif.

La 2^e exposition, intitulée «Prétexte», a eu lieu entre juin et novembre 2022. Elle présentait plusieurs ensembles de créations artistiques réalisées par les usagères et usagers du Centre de jour Rez-Créatif. Les œuvres ont été créées collectivement au gré des envies, des talents et des centres d'intérêt des personnes impliquées. Leur réalisation s'appuie sur différentes techniques et matériaux pour l'essentiel issus du recyclage.



Victoria Lord, usagère, en compagnie de Luis Gutierrez, socio-éducateur au Centre de jour Rez-Créatif.



Vue d'une partie de l'exposition.

La 3^e exposition, inaugurée en décembre 2022 et visible jusqu'au printemps 2023, présente les peintures et les dessins de deux résidents des EPI qui exposent sous les pseudonymes de PACMAN pour les peintures et de RT30 pour les dessins. Les œuvres exposées ont été réalisées pendant leur temps libre, sans accompagnement.



PACMAN présentant son travail artistique (peintures) lors du vernissage de l'exposition.



RT30 expliquant son travail artistique (dessins) lors du vernissage de l'exposition.



Un réseau d'échanges pour pérenniser l'évolution des pratiques d'accompagnement

Imaginée comme un espace perméable permettant une communication directe entre des collaborateur-trices expérimenté-es et la direction générale, la plateforme des bonnes pratiques est un groupe de travail qui veille à l'amélioration continue des bonnes pratiques institutionnelles d'accompagnement.

La plateforme des bonnes pratiques a pour mission de :

- répondre aux sollicitations de la direction générale et la soutenir dans ses réflexions;
- faire remonter les besoins concrets du terrain auprès de la direction générale;
- contribuer à l'élaboration de nouvelles stratégies en matière d'accompagnement des usagères et usagers.

Elle est constituée de collaboratrices et collaborateurs issus des services socio-éducatifs et socioprofessionnels, représentatifs de l'ensemble de l'institution avec, pour certain-es, une spécialisation dans un domaine d'intervention spécifique. La directrice des Services socio-éducatif, le directeur des Services socioprofessionnels, ainsi que la directrice générale rencontrent régulièrement les membres de la plateforme.

Cette approche transversale vise à partager expériences et connaissances, dans le but de réfléchir à des stratégies concrètes pour l'amélioration des pratiques au niveau institutionnel. La plateforme des bonnes pratiques n'a pas un rôle décisionnel, mais un rôle consultatif.

L'évolution du projet

Depuis sa mise en place, la plateforme des bonnes pratiques a déjà été sollicitée sur de nombreux thèmes, comme par exemple l'accompagnement à la vie affective et sexuelle aux EPI. Après une année d'activité, ses membres se sont réunis pour proposer des améliorations à l'organisation du dispositif et un règlement pour son fonctionnement. Un nouveau nom, en cours de discussion auprès des membres, sera attribué à ce dispositif.

Trois à quatre rencontres sont prévues par année entre les membres de la plateforme et la direction générale. Les thèmes abordés dépendent de l'actualité et des besoins rapportés à la plateforme par les collaborateur-trices et/ou la direction.

« Nous souhaitons que la plateforme soit utile à l'ensemble des collaborateur-trices des EPI et qu'elle permette une communication directe entre le terrain et la direction générale. Raison pour laquelle, très prochainement, les équipes accompagnantes pourront soumettre à la plateforme des thématiques sur lesquelles une réflexion paraît nécessaire. Dans ma fonction de coordinatrice, je suis à la fois membre de la plateforme et aussi en charge de son organisation et de son bon fonctionnement. »

Delphine HIRSCHY FARRIS

Socio-éducatrice au Secteur EPICENTRE AUTISME, personne-ressource en accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, coordinatrice de « Mon Projet » et de la plateforme des bonnes pratiques



Construire ensemble un partenariat pour le bien-être des usagères et usagers

Un groupe collaboratif, constitué de membres du personnel, de proches et d'institutions partenaires, s'est réuni tout au long de l'année pour définir les principes du partenariat institutionnel et rédiger un guide des bonnes pratiques collaboratives.

En mars 2022, un groupe de travail – réunissant l'Espace Dialogue et des professionnel·les des EPI, des proches, des pair-es aidant-es et des représentant-es d'institutions partenaires – a commencé ses travaux afin d'échanger sur les réalités et les besoins réciproques en matière de collaboration.

La mission finale du groupe est d'aboutir à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques collaboratives à l'intention des usager·ères, des professionnel·les et des proches.

Définir les principes institutionnels du partenariat

Pour soutenir la qualité de vie des usagères et usagers, leur épanouissement, leur bien-être, leur autonomie et leur participation dans les décisions qui les concernent, le groupe de travail répond aux besoins de :

- définir collégalement des modalités de collaboration entre les proches et l'institution ;
- fluidifier la communication et la participation des acteur·trices de la collaboration (usager·ères, proches, professionnel·les) ;
- clarifier et expliciter les attentes et les besoins et s'accorder mutuellement sur les possibilités de chacun·e.

« L'objectif du groupe est de cerner les besoins, les forces, les faiblesses et les contraintes, d'identifier les pratiques actuelles en termes de collaboration et de déterminer des pratiques potentielles. »

Fabienne FINAT
Responsable de l'Espace Dialogue



Réunir les expertises

Depuis le lancement du groupe, 5 séances de travail ont permis de recenser une liste des sujets et de préciser les étapes importantes pour l'accueil et l'intégration des usagères et usagers aux EPI.

«Les discussions se sont concentrées autour du parcours de l'utilisateur au sein des EPI. D'autres thèmes transversaux ont été abordés, tels que l'autodétermination, la bien-être et la communication» développe Valérie Bravo, directrice des Services socio-éducatifs. *«Le but commun est de rendre explicites les connaissances tacites et les savoir-faire de toutes les parties prenantes. Toutes ces compétences et connaissances réunies fondent l'intelligence collective de notre institution.»*

Rassembler les expertises des parties prenantes ont permis d'apporter de la cohérence et d'identifier les pratiques qui font consensus. Une grande place a été accordée aux expériences partagées pour y extraire des règles de bases de la collaboration.

Les prochaines étapes

En 2023, les usager-ères seront consulté-es afin de recueillir leurs besoins en termes de collaboration. Une fois finalisé et validé par toutes les parties, le guide sera ensuite largement diffusé afin que les principes de la collaboration soient partagés par toutes et tous. Le guide sera remis à jour régulièrement.

Ce groupe de travail est constitué de 3 éducateur-trices, 6 proches, 2 pair-es aidant-es (troubles psychiques et autisme), 3 représentant-es d'associations partenaires (insieme, Autisme Genève et Le Relais), 2 cheffes de secteur, 1 cheffe de service, la responsable de l'Espace Dialogue et la directrice des Services socio-éducatifs.



2022 en chiffres

Services socio-éducatifs

58
admissions
réalisées cette année

89
personnes
suivies en
accompagnement
à domicile

56
usager-ères
externes accueilli-es
en centres de jour

407
places
d'hébergement

115
places
en centres
de jour

72
résident-es
travaillant en atelier

92%
d'occupation
des places d'hébergement

100%
d'occupation
des places en centres de jour

77
résident-es
fréquentant des
centres de jour

Services socioprofessionnels

28
ateliers

329'320
repas produits
annuellement par
le Service restauration
(73% destinés à l'interne)

40
métiers

2

boutiques
de vente
d'artisanat

484

collaborateur-trices
en emploi adapté

68

nouveaux
engagements
de collaborateur-trices
en emploi adapté

6

restaurants

93%
d'occupation
des ateliers

1

service
traiteur

388

places en ateliers

605

clients

des ateliers facturés

3

sites

de réadaptation
et réinsertion

1'100
personnes

accueillies en mesure
au Service réadaptation
et réinsertion

63%

des personnes

accueillies ont bénéficié
d'un stage dans une
entreprise externe*

90

jeunes

accueilli-es
au Secteur jeunes

91%

de réussite

des formations (CFC et AFP)
en contrats d'apprentissage

* Dans le cadre des mesures intégrant des stages internes ou externes.

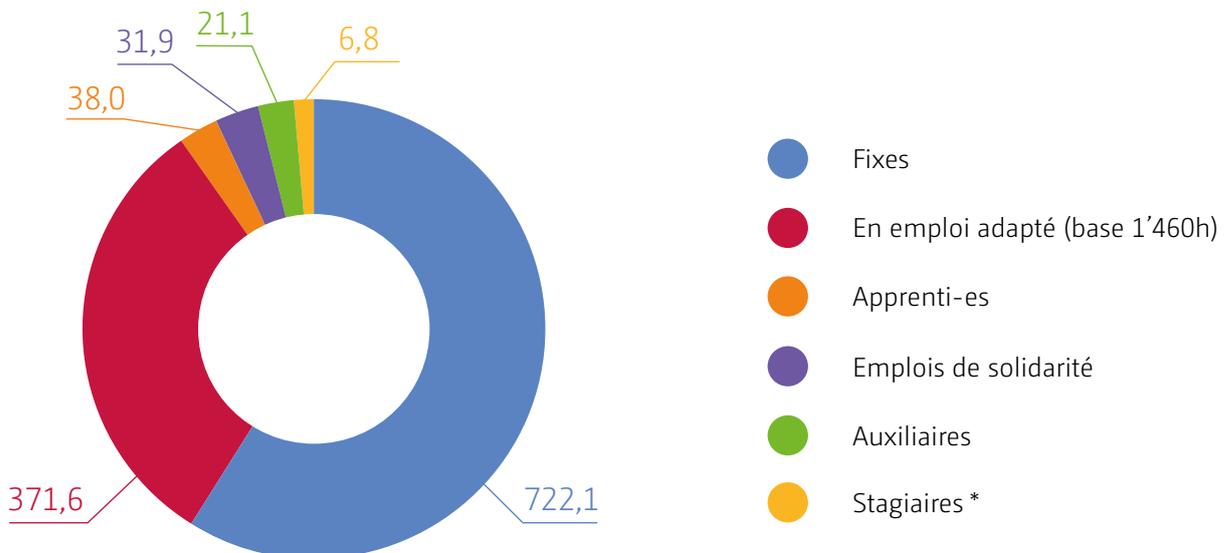
Ensemble des collaborateur-trices

Répartition par statut

	Femmes		Hommes		Total		%	
	ETP	Personnes	ETP	Personnes	ETP	Personnes	ETP	Personnes
Fixes	393,45	504	328,65	380	722,10	884	58,9%	57,4%
Auxiliaires	11,70	18	9,40	13	21,10	31	2,5%	3,6%
SOUS-TOTAL	405,15	522	338,05	393	743,20	915	61,4%	61,0%
Emplois de solidarité	6,90	7	25,00	25	31,90	32	2,9%	2,3%
Apprenti-es	18,00	18	20,00	20	38,00	38	2,9%	2,3%
Stagiaires*	3,80	4	3,00	3	6,80	7	1,3%	1,2%
En emploi adapté (base 1'460h)	135,20	178	236,40	306	371,60	484	31,5%	33,2%
TOTAL	569,05	729	622,47	747	1'191,50	1'476	100,0%	100,0%

Collaborateur-trices fixes et auxiliaires

Répartition des ETP selon le statut



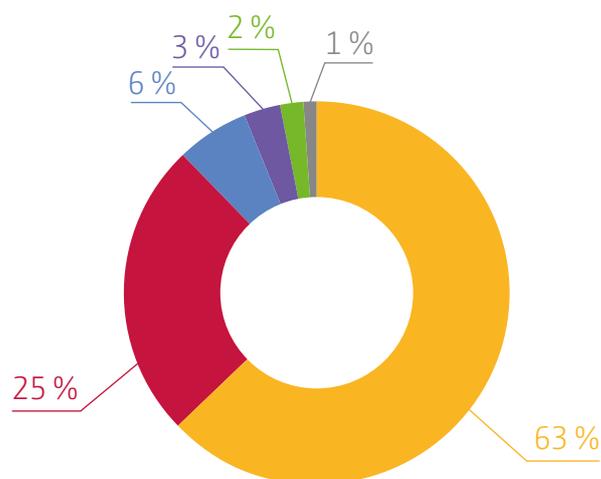
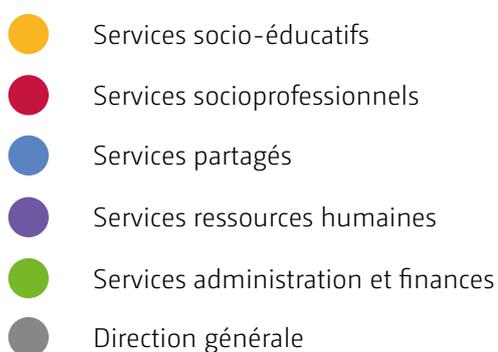
* A partir de cette année, ce n'est plus le cumul des stagiaires accueilli-es dans l'année qui est affiché mais le nombre de stagiaires au 31.12.2022

Effectifs 2022

Répartition des collaborateur-trices fixes et auxiliaires par direction de service

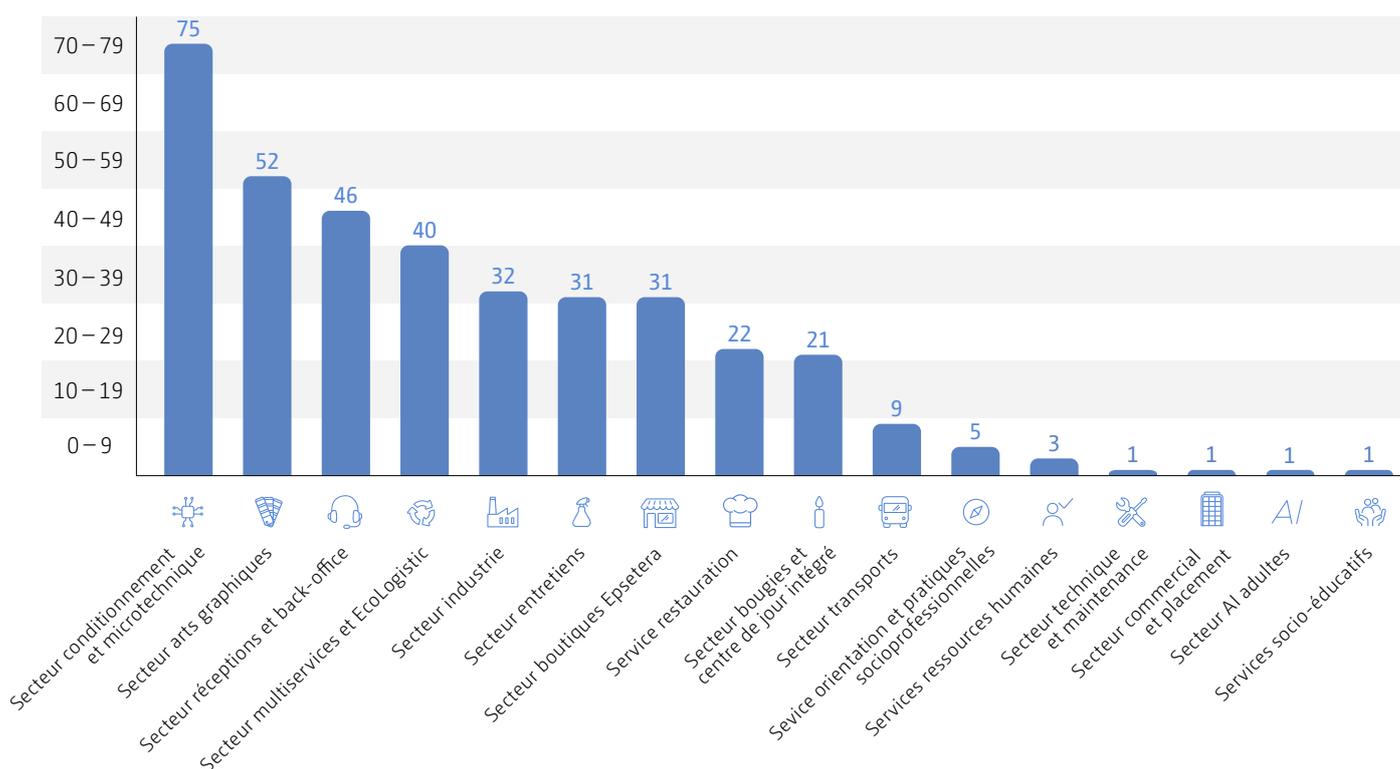
Services	ETP
Direction générale	10,50
Services ressources humaines	23,50
Services administration et finances	15,50
Services socio-éducatifs	464,45
Services socioprofessionnels	188,85
Services partagés	40,40

Rappel: les collaborateur-trices auxiliaires sont engagé-es pour remplacer les absent-es, le cumul présenté ici ne représente pas les effectifs présents sur le terrain au quotidien.



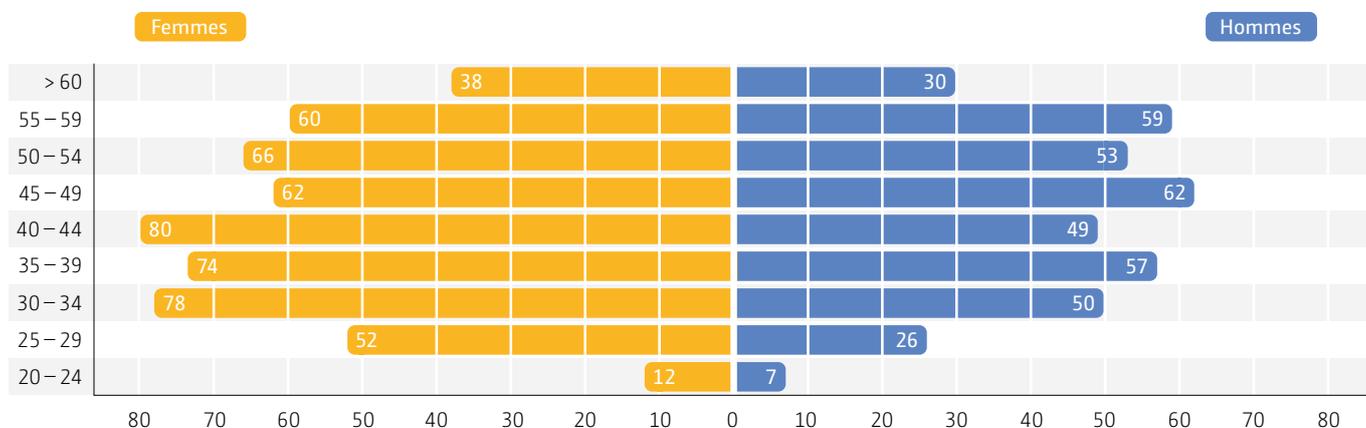
Collaborateur-trices en emploi adapté

Par secteur (en ETP, base 1'460 heures annuelles)



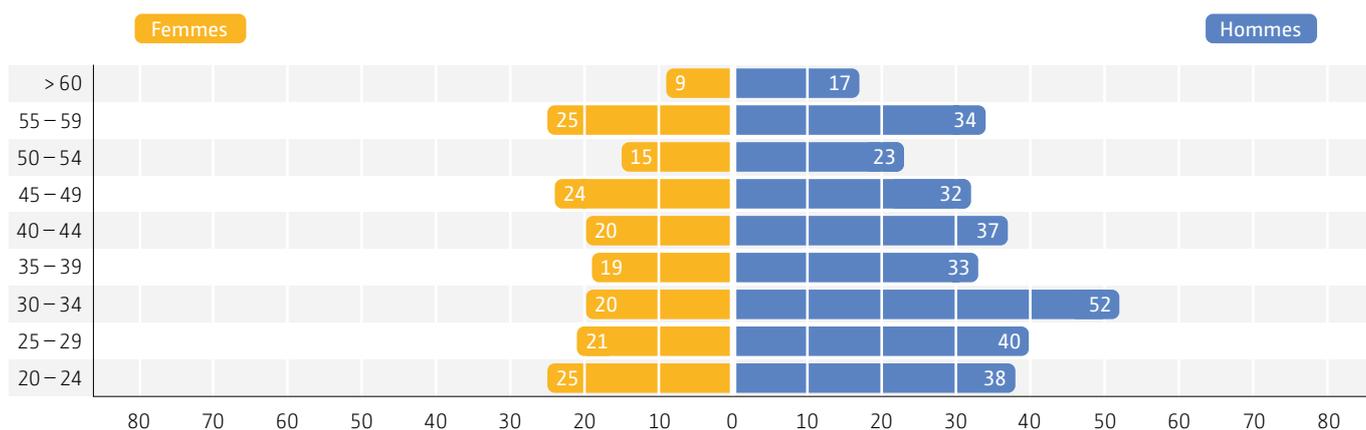
Pyramides des âges

Répartition des collaborateur-trices fixes et auxiliaires



L'ouverture de la Résidence du Tram a permis un rajeunissement du personnel. Une baisse de la tranche d'âge des plus de 50 ans et une hausse des collaborateur-trices de moins de 30 ans sont notées.

Répartition des collaborateur-trices en emploi adapté

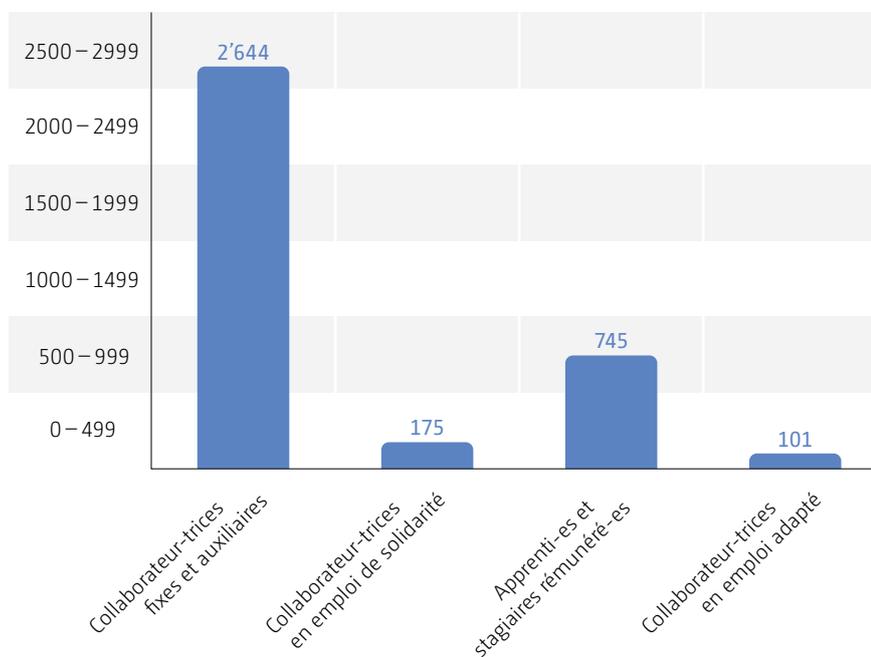


La pyramide des âges des collaborateur-trices en emploi adapté est relativement similaire à celle de l'année passée, la part des plus de 55 ans est stable par rapport à 2021.

Les hommes restent plus nombreux que les femmes dans toutes les classes d'âge.

Formation

Formations des collaborateur-trices en 2022 (en nombre de jours)



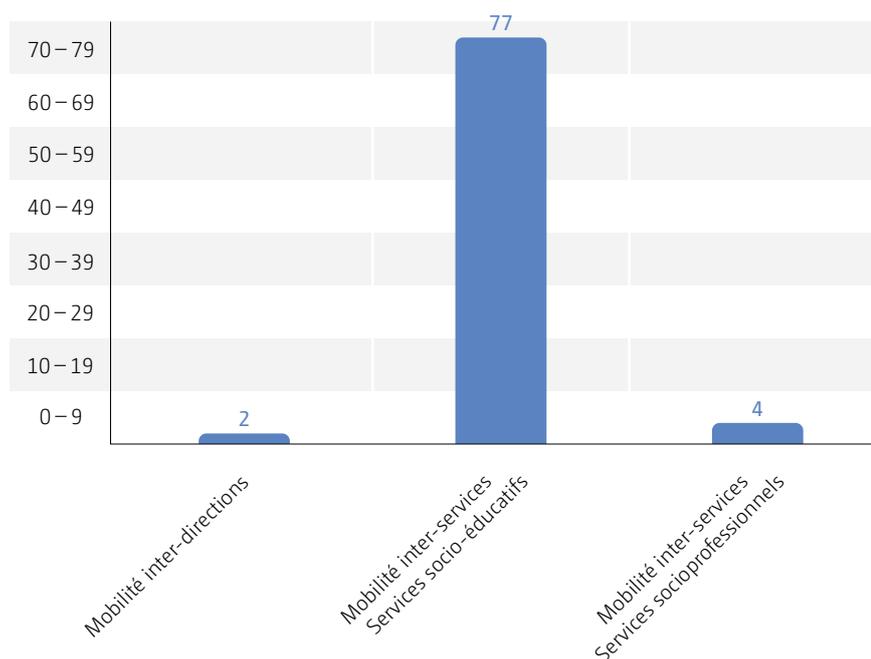
Une baisse du nombre de jours de formation des collaborateur-trices en emploi adapté est relevée, due au fait notamment que certaines formations n'ont pas eu le succès escompté.

Une refonte du catalogue en 2023 est actuellement en cours pour mieux répondre aux besoins/souhaits du personnel.

Une hausse du nombre de jours de formation pour les collaborateur-trices est notée due au fait que les formations collectives ont été privilégiées en 2022.

Mobilité interne

Collaborateur-trices concerné-es : fixes et auxiliaires

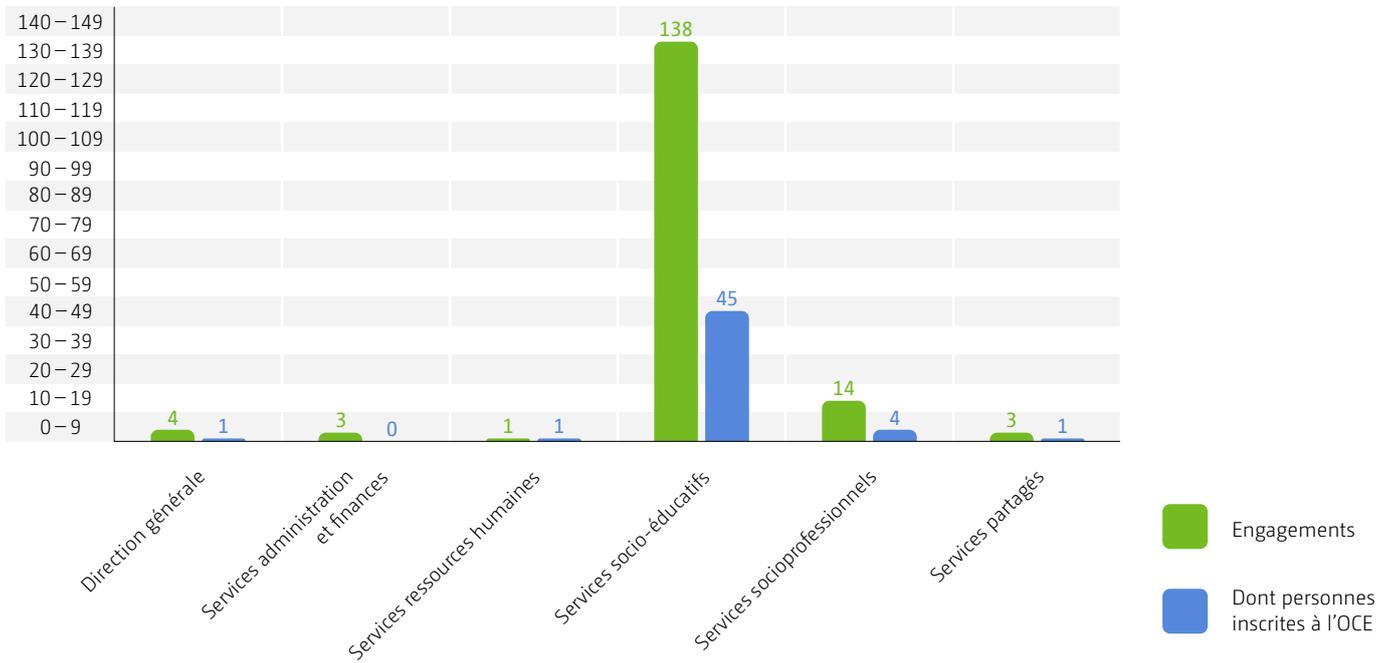


Les nombreux changements inter-services pour les Services socio-éducatifs sont à mettre en lien avec l'ouverture de la Résidence du Tram.

En parallèle, 17 personnes ont évolué vers un poste différent (autre domaine d'activité ou niveau de responsabilités).

Engagements

Nombre de collaborateur-trices fixes et auxiliaires engagé-es, par direction, en 2022



Remarques:

Seuls les nouveaux engagements sont comptabilisés.
 Les auxiliaires qui passent en contrat fixe ne sont pas pris en compte.

163 engagements en 2022, dont 52 candidat-es inscrit-es à l'OCE, soit 32 %

En plus des 163 engagements de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs en 2022, 31 collaborateur-trices sont passé-es sous contrat fixe (26 collaborateur-trices au préalable d'un contrat auxiliaire, 3 d'un contrat d'emploi de solidarité et 2 d'un contrat d'apprentissage).



Bilan au 31 décembre 2022

Actif

ACTIF CIRCULANT		31.12.2022		31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
Liquidités		1'089'432		705'623
Clients	4'170'670		3'803'520	
Provision pour débiteurs douteux	(207'643)		(428'326)	
		3'963'027		3'375'194
Débiteurs divers	2'784'387		6'641'810	
Provision pour débiteurs douteux	(197'818)		(305'195)	
		2'586'569		6'336'615
Stocks de matières et produits finis	480'635		480'413	
Travaux en cours	92'172		35'866	
		572'807		516'278
Comptes de régularisation actif		3'175'377		2'643'983
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		11'387'212		13'577'694
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations				
Terrains		8'724'787		8'724'787
Immeubles et installations fixes		106'300'066		75'000'043
Autres immobilisations		6'111'237		5'176'121
Immobilisations financières		608'816		590'248
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		121'744'907		89'491'199
TOTAL DE L'ACTIF		133'132'119		103'068'892

Passif

CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	0	1'154'210
Fournisseurs	3'692'173	3'204'913
Créancier Etat de Genève (CIIS)	489'773	477'934
Créanciers divers	70'976	63'631
Créanciers résidants	498'195	546'642
Comptes de régularisation passif	1'708'519	2'470'590
Provisions à court terme	3'203'805	2'788'830
Engagements de leasing – part à court terme	127'164	155'028
Dettes hypothécaires – part à court terme	336'522	336'522
Emprunts	0	1'031'000
Subventions d'investissement reçues – produits différés – part à court terme	4'461'091	4'627'001
Capitaux étrangers avec affectation limitée – part à court terme	1'256'083	677'926
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	15'844'301	17'534'227
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		
Engagements de leasing – part à long terme	246'053	328'629
Dettes hypothécaires – part à long terme	11'681'802	12'018'324
Provisions à long terme	618'148	868'966
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	0	0
Subventions d'investissement reçues – produits différés – part à long terme	47'471'788	49'653'573
Capitaux étrangers avec affectation limitée – part à long terme	54'889'605	20'007'125
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	114'907'396	82'876'618
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Capital de dotation	14'623'489	14'623'489
Capital lié généré	(11'965'442)	(5'258'159)
CONTRAT DE PRESTATIONS 2022–2025		
Résultats reportés	0	(6'179'731)
Résultat de l'exercice	(277'626)	(527'552)
TOTAL DU CAPITAL DE L'ORGANISATION	2'380'422	2'658'047
TOTAL DU PASSIF	133'132'119	103'068'892

Compte d'exploitation de l'exercice 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	2022 BUDGET CHF	2022 EFFECTIF CHF	2022 ECART CHF	2021 EFFECTIF CHF
Revenus de la formation professionnelle	8'938'389	7'542'361	(1'396'028)	7'886'022
Revenus des pensions	22'504'430	21'560'872	(943'558)	20'801'007
Revenus des résidents extra-cantonaux	710'000	725'393	15'393	701'165
Revenus de la fabrication	4'263'000	4'524'394	261'393	4'203'798
TVA sur revenus de la fabrication	(165'000)	(185'333)	(20'333)	(151'035)
Autres revenus des prestations	0	448	448	52'615
Revenus des locations et autres	567'000	579'850	12'850	552'346
TVA revenus des locations et autres	(4'000)	(2'553)	1'447	(2'674)
Revenus de la cafétéria et du restaurant	1'650'000	1'338'002	(311'998)	1'000'321
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant	(100'000)	(68'234)	31'766	(53'628)
Revenus du secteur technique et infrastructure	95'000	64'384	(30'616)	70'280
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure	(1'000)	(336)	664	0
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonal de l'emploi	5'675'611	5'243'587	(432'023)	5'420'602
Revenus des prestations au personnel et à des tiers	310'997	586'193	275'196	554'141
TVA sur revenus des prestations au personnel et à des tiers	(5'000)	(7'205)	(2'205)	(5'603)
Don – Autres donateurs	0	0	0	1'424
SUBVENTIONS:				
– de fonctionnement – monétaires	72'950'907	75'225'493	2'274'586	71'524'427
– d'investissement reçues – produits différés	6'335'974	4'461'094	(1'874'880)	4'627'002
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	123'726'308	121'588'409	(2'137'899)	117'182'211
CHARGES D'EXPLOITATION				
Salaires et charges sociales	(99'675'676)	(97'142'828)	2'532'848	(93'622'461)
Frais médicaux	(144'000)	(55'123)	88'877	(205'334)
Alimentation	(3'804'988)	(3'655'157)	149'831	(3'299'217)
Entretien	(2'575'044)	(3'040'880)	(465'836)	(3'011'665)
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	(2'822'138)	(2'694'779)	127'359	(2'252'507)
Locations	(4'326'297)	(4'253'643)	72'655	(4'511'462)
Amortissements	(7'229'516)	(6'615'043)	614'473	(6'291'167)
Eau et énergie	(1'457'074)	(1'385'338)	71'736	(1'148'561)
Ecole et formation	(569'912)	(390'685)	179'227	(317'520)
Frais de bureau et d'administration	(1'454'401)	(1'285'569)	168'832	(1'354'025)
Outillage et matériel de production	(1'386'155)	(1'446'618)	(60'463)	(1'275'796)
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation	(1'180'681)	(1'006'434)	174'247	(1'012'995)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(126'625'883)	(122'972'098)	3'653'785	(118'302'712)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2'899'576)	(1'383'689)	1'515'886	(1'120'501)

Compte d'exploitation de l'exercice 2022

	2022 BUDGET CHF	2022 EFFECTIF CHF	2022 ECART CHF	2021 EFFECTIF CHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (reporté de la page précédente)	(2'899'576)	(1'383'689)	1'515'886	(1'120'501)
Produits financiers	0	62	62	40
Charges financières	(220'000)	(200'287)	19'713	(206'884)
Résultat financier	(220'000)	(200'225)	19'775	(206'844)
RÉSULTAT ORDINAIRE	(3'119'576)	(1'583'915)	1'535'661	(1'327'344)
Résultat hors exploitation	0	0	0	0
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	0	77'860	77'860	121'866
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	0	(27'654)	(27'654)	0
Résultat exceptionnel (ou relevant d'un exercice antérieur)	0	50'206	50'206	121'866
Utilisation des fonds avec affectation limitée	0	1'087'157	1'087'157	509'000
Utilisation des fonds avec affectation limitée – Dons de la Loterie Romande	0	168'926	168'926	168'926
Variation du capital des fonds	0	1'256'083	1'256'083	677'926
RÉSULTAT DE L'EXERCICE avant répartition	(3'119'576)	(277'626)	2'841'950	(527'552)
./. Part revenant à l'État	0	0	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE après répartition	(3'119'576)	(277'626)	2'841'951	(527'552)

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des

**Etablissements publics pour l'intégration
Collonge-Bellerive**

Genève, le 27 février 2023
52/vac/16

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérard SA
Rue de la Corratene 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel. +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbp.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de financement, le tableau de variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'entité révisée, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations contenues dans le rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Responsabilité du Conseil d'administration relative aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts.

Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

BfB

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

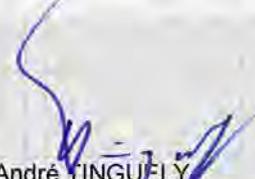
Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA


André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BfB


Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

BfB

INFORMATION



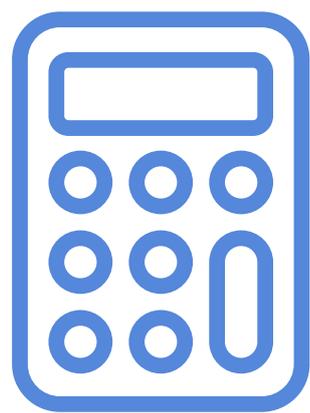
« Ce document a été
signé électroniquement.
Merci de me scanner »

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de flux de financement
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Rapport de performance (non audité)



Conseil d'administration

Serge BEDNARCZYK, Président

Membres désignés par le Grand Conseil

Damien BOCCARD (VE), membre depuis le 21 décembre 2022

Boris CALAME (VE), membre jusqu'au mois de juin 2022

Sabrina CARRAMUSA (S)

Claude LAPORTE (UDC)

Emmanuelle MERLE (PDC)

Ana ROCH (MCG)

Bérengère ROSSET (PLR)

Guillaume THION (EAG)

Membres désignés par le Conseil d'Etat

Laurent BERTRAND, représentant d'INSOS, membre jusqu'au mois de novembre 2022

Mathias BÜCHI

Caroline CHARPIER, membre depuis le 5 octobre 2022

Jean-François DE SAUSSURE, membre jusqu'au mois de septembre 2022

Dominique RIVOLLET, membre jusqu'au 31 décembre 2022

Marie-France SARFATI, représentante d'insieme-Genève

Magali ULANOWSKI

Membre désigné par le personnel

William CHAPARRO

Représentant du Conseil d'Etat avec voix consultative

Michel BERCLAZ, directeur en charge des assurances sociales et du handicap à l'OAIS jusqu'en décembre 2022

Aldo MAFFIA, directeur en charge des assurances sociales et du handicap à l'OAIS ad interim, membre depuis le 21 décembre 2022

Directrice générale des EPI avec voix consultative

Magali GINET BABEL

Direction générale

Magali GINET BABEL
Directrice générale

Valérie BRAVO
Directrice des Services socio-éducatifs

Liliane COSANDEY
Directrice des Services ressources humaines

Rolf GOBET
Directeur des Services socioprofessionnels

Louis-Marie LE BOT
Directeur des Services administration et finances,
Responsable SMQ (Système de management de la qualité)

Gilles STÄHLI
Directeur des Services partagés



PARTENAIRE ENGAGÉ 2022



Les EPI sont membres d'INSOS



Contact

contact@epi.ge.ch
Tél. +41 22 949 07 00
www.epi.ge.ch

Communication

communication@epi.ge.ch
Tél. +41 22 949 08 06



Impressum

Concept graphique et impression: EPI – Atelier arts graphiques

Textes: EPI

Photos © EPI

© Magali GIRARDIN, p. 6

© Alain GRIVEL, p. 8

© Adobe, p. 41

© Pexel, p. 53

Papier Lessebo Smooth White



Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Etablissements publics
pour l'intégration

Route de Chêne 48 | 1208 Genève
www.epi.ge.ch

Rejoignez-nous:    